

# Bulletin du Conseil communal

N° 17



**Lausanne**

Séance du 22 mai 2012 – Deuxième partie



**Bulletin du Conseil communal de Lausanne**

Séance du 22 mai 2012

17<sup>e</sup> séance publique à l'Hôtel de Ville, le 22 mai 2012, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Claude-Alain Voiblet, président

**Sommaire**

<b>Deuxième partie</b> .....	832
<b>Motion de M. Julien Sansonnens : « Vers un soutien de la Ville à l'économie sociale et solidaire (ESS) »</b>	
Discussion – reprise .....	832
<b>Postulat de M. Valéry Beaud : « Diminue l'allure, augmente le plaisir... à Lausanne aussi ! »</b>	
Développement polycopié.....	837
Discussion .....	838
<b>Projet de règlement de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht : « Art. 89 du RCCL : demande de rétablir la contre-épreuve »</b>	
Développement .....	838
Discussion .....	839
<b>Motion de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht : « Pour du logement social partagé »</b>	
Développement .....	840
Discussion .....	840
<b>Interpellation de M. Fabrice Ghelfi : « Les Zurichois ne veulent pas de La Télé, va-t-elle mourir ? »</b>	
Développement .....	841
Réponse de la Municipalité.....	842
Discussion .....	844
<b>Pétition de M. Julien Sansonnens et consorts (507 sign.) : « Non à une antenne-relais de téléphonie mobile au Pavement 19 ! »</b>	
Rapport.....	845
Discussion .....	846
<b>Postulat de M. Julien Sansonnens : « Vitrites : trop d'éclairage (la) nuit »</b>	
Rapport.....	849
Discussion .....	851
<b>Réponse à la motion de M. Ulrich Doepper : « Des vues sur nos poubelles »</b>	
Rapport-préavis N° 2011/38 du 13 juillet 2011 .....	859
Rapport.....	860
Discussion .....	861

**Deuxième partie**

**Membres absents excusés** : M<sup>mes</sup> et MM. Christiane Blanc, Jean-François Cachin, Sarah Frund, Nicolas Gillard, Claude Nicole Grin, Christiane Jaquet-Berger, Isabelle Mayor, Nkiko Nsengimana, David Payot, Yvan Salzman, Anna Zücher.

**Membres absents non excusés** : M<sup>me</sup> et MM. Caroline Alvarez Henry, Mathieu Blanc, Muriel Chenaux Mesnier, Xavier de Haller, Jean-Pascal Gendre, Sébastien Guex, Philippe Jacquat, Sophie Michaud Gigon.

Membres présents	81
Membres absents excusés	11
Membres absents non excusés	8
<b>Effectif actuel</b>	<b>100</b>

A 20 h 50 à l'Hôtel de Ville.

---

**Motion de M. Julien Sansonnens : « Vers un soutien de la Ville à l'économie sociale et solidaire (ESS) »**

Discussion – reprise

**M. Julien Sansonnens (La Gauche)** : – A propos de l'argumentation selon laquelle l'Etat ne doit pas intervenir, qui a été rappelée à plusieurs reprises lors de cette discussion, je demande à M. de Haller ce qu'est la promotion économique. Vous êtes en train de dire que la promotion économique est illégitime ou inutile, je ne sais pas, ça m'étonne un petit peu de la part de vos rangs ou de vous-même. La promotion économique, c'est l'intervention de l'Etat pour favoriser l'entrepreneuriat, à travers par exemple des incubateurs, à travers les parcs scientifiques, à l'EPFL, le Y-Parc à Yverdon. Toutes ces structures, à ma connaissance, sont financées par de l'argent public, elles le sont sans doute légitimement puisqu'il s'agit de permettre à des jeunes structures encore un petit peu fragiles de pouvoir se développer dans des conditions intéressantes. Donc j'ai un petit peu de la peine à comprendre votre argumentation puisque finalement ce que je demande, c'est l'application de principes de promotion économique à l'économie sociale et solidaire en particulier. Par ailleurs pour la question de la subvention à une catégorie particulière de l'économie, M. de Haller, vous me dites qu'il s'agirait de subventionner seulement une catégorie spécifique de l'économie. Mais enfin lorsque le grand argentier du Canton issu des rangs de votre parti accorde des milliards de cadeaux fiscaux aux multinationales, est-ce qu'il ne s'agit pas là aussi d'une forme de subvention à une catégorie particulière de l'économie ? Est-ce que les petits patrons de PME, de petites entreprises, peuvent demander ces milliards de rabais fiscaux ? Est-ce qu'on les exonère de 80, 90 ou 100 % de leurs impôts ? Bien sûr que non, ils ne le peuvent pas. On voit donc là également une subvention à une catégorie particulière de l'économie et je n'ai pas souvenir de vous avoir entendu beaucoup la dénoncer, quand bien même elle est à mon sens assez scandaleuse. Voilà quelques raisons pour lesquelles il me semble que votre argumentation ne tient pas forcément la route et qu'il s'agirait plutôt de soutenir cette modeste proposition. Merci.

**M. Laurent Rebeaud (Les Verts)** : – Vous savez que les Verts, ils l'ont tous dit, sont favorables à ce postulat. J'aurais même voté la motion et je suis très content une fois de voter avec la minorité de l'UDC. L'idée n'est pas nouvelle. M. Sansonnens a dit qu'il ne s'agissait pas d'idéologie mais de quelque chose de très pragmatique. Ce n'est pas de l'idéologie au sens traditionnel d'un corpus de gauche contre un corpus de droite, mais c'est de l'idéologie quand même, parce qu'au fond il y a des valeurs qui se manifestent là-dessous. Ce qu'il y a dans l'économie sociale et solidaire, c'est quelque chose qui existe depuis longtemps chez nous. Les premières coopératives de consommation, c'était de

l'économie sociale et solidaire. Alors on peut bien parler de l'UBS et du capitalisme, on peut parler de tout ce qu'on veut. Ce n'est pas une ville comme Lausanne qui peut, ni réformer le capitalisme ni, a fortiori, le renverser. Mais en soutenant la motion ou le postulat de M. Sansonnens, on donne un signe. L'Autorité donne un signe à teneur morale pour encourager, pour légitimer, pour donner une valeur de prestige à des entreprises dont le but n'est pas de faire de l'argent mais de réaliser des projets, dont l'objectif majeur n'est pas de gagner de l'argent, mais de répondre aux besoins. Et là, M. de Haller, il y a des gens qui travaillent parce qu'ils aiment leur métier et accessoirement ils ont besoin d'argent. Donc ils doivent en gagner. Mais ce n'est pas forcément le but ultime de l'humanité. En tout cas, dans l'économie sociale et solidaire, on a un certain nombre de gens qui travaillent pour des salaires modestes, quelquefois pour des salaires ridicules, et qu'il s'agit d'encourager parce que je ne sais pas ce qu'ils feraient, ces gens, si on ne les encourageait pas. Et j'aimerais juste ajouter, puisque maintenant cette motion est un postulat, j'aimerais ajouter une question à la Municipalité et j'aimerais bien qu'elle traite cette question dans le cadre de son rapport sur le postulat : est-ce qu'il est possible d'évaluer, d'une manière ou d'une autre, le nombre de personnes qui, dans l'économie sociale et solidaire, trouvent un moyen de réaliser des projets, trouvent un moyen d'occuper leur vie, trouvent le moyen de subvenir par eux-mêmes à leurs besoins et ceux de leur famille et qui seraient, sans cet appui, au chômage, c'est-à-dire à la charge de la collectivité ?

**M. Benoît Gaillard (Soc.)** : – Le groupe socialiste soutient bien évidemment la motion de Julien Sansonnens transformée en postulat. Ce débat a été inauguré par une sorte de diatribe de Xavier de Haller, je vais me permettre d'apporter encore quelques réponses supplémentaires. Oui, M. de Haller, au cas où cela vous aurait échappé, il existe des sociétés anonymes dites sans but lucratif. Elles existent dans le vrai monde, dans la vraie économie actuelle. Il existe même des sociétés détenues uniquement par leurs employés, voire des sociétés qui modèrent leurs écarts de salaire, cela existe, que cela vous plaise ou non. Il y a ce qu'on appelle un tiers secteur, où le capital n'est pas investi que dans le but de permettre d'extraire du profit, où le capital est investi dans le but de permettre le travail et la création de valeurs. Ce principe n'est certes pas compatible avec l'idée qui semble vous être chère, que chacun dans la société passe son temps à n'agir que dans son propre intérêt, compris au sens étroit du terme. Mais ce principe existe, c'est la vérité. Il arrive même parfois, et là je pense qu'il faut qu'on s'accroche tous, qu'une logique non marchande, qu'une logique qui ne vise pas le profit, soit plus utile, voire plus efficace, qu'une logique de maximalisation de ce dit profit. Je pense qu'il y en a certains qui tombent de leur chaise quand ils constatent ça, mais malheureusement c'est assez bien étayé. Et puis j'aimerais aussi qu'on cesse de faire dire au texte de M. Sansonnens ce qu'il ne dit pas. Il ne s'agit ni de microcrédit, ni de garantie d'Etat – d'ailleurs ça tombe bien, on n'est pas dans le législatif d'un Etat – pour des entreprises, mais bien de réorienter la promotion économique ou d'ajouter une corde à son arc, cela a été dit et redit. Quant à dire que ce ne serait pas le rôle des collectivités publiques, de la part de la droite de ce Conseil, je crois que c'est simplement une blague et je livre à cette droite une petite citation en forme de devinette : il s'agit de quelqu'un qui a dit que son autorité, l'autorité à laquelle il appartient, espérait fermement que la direction d'une entreprise serait à l'écoute des propositions faites, tant par le gouvernement que par les représentants du personnel, le gouvernement, et qu'elle saurait les prendre en compte dans le cadre de sa stratégie d'entreprise. Vous imaginez, donc un représentant politique qui dit que le gouvernement a fait des propositions et qu'il espère que l'entreprise les intégrera dans sa stratégie. Bon, Philippe Leuba, décidément nous surprendra toujours. Donc avec le conseiller d'Etat Leuba, acceptons les interventions politiques dans l'économie, acceptons le texte qui nous est présenté pour promouvoir l'économie sociale et solidaire. Si le seul reproche à faire à ce postulat, c'est qu'il représente de près ou de loin une intervention des pouvoirs publics dans l'économie, je crois que ce tort-là, mes chers collègues, nous pouvons l'accepter voire le revendiquer.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) :** – Les très nombreuses interventions qui viennent combattre les quelques idées et propos dits par mon collègue Xavier de Haller, me forcent à réagir en tant que président de groupe. D’abord, au-delà de nos différentes idées, je ne crois pas qu’on puisse qualifier de criminelles les siennes. Deuxième chose, on est en train de discuter d’un postulat et pas des responsabilités de l’UBS, du rôle des Etat-Unis, respectivement de la Banque Nationale, du Conseil fédéral, il y a différents rapports sur le sujet, je vous y renvoie très volontiers. Troisièmement, je déclare mes intérêts, je suis secrétaire patronal au Centre patronal. Cela n’a rien à voir avec mon analyse du texte qui est faite ici, mais je m’étonne quand même qu’on essaie artificiellement d’opposer l’économie néolibérale avec l’économie sociale et solidaire. Je crois que, contrairement à ce qu’ont pu dire certains, il y a une forme de continuité entre certaines entreprises et d’autres, avec des objectifs, avec des choix momentanés, avec des possibilités liées à la conjoncture qui peuvent parfois permettre à certaines entreprises d’être actives dans le domaine social et solidaire et d’autres fois qui ne le permettent pas. La première responsabilité d’une entreprise est évidemment d’assurer sa propre viabilité, ce qui implique une rentabilité minimale, c’est la première responsabilité. Il y en a évidemment d’autres, à l’égard de ses employés, des personnes avec lesquelles elles contractent, à l’égard de l’environnement, c’est tout le discours sur le développement durable qu’on a entendu dans cette assemblée, qu’on entendra encore souvent. Maintenant pour revenir uniquement au texte qui nous est soumis, d’abord je n’ai pas trouvé trace de microcrédit dans les points 1 à 4 qui figurent dans la demande. Donc il me semble que ce discours on peut l’éviter, la distinction avec le petit crédit, microcrédit, tout cela est hors sujet. Deuxièmement, on propose un partenariat, oui avec la Chambre d’économie sociale et solidaire. Je n’ai rien contre eux, je constate simplement qu’on n’en a pas parlé jusque là. Ensuite que « le Service du développement de la ville et de la communication informe et valorise au moyen de brochures, sur internet et par tout autre moyen adéquat, les activités économiques s’inscrivant dans l’ESS ayant lieu au sein de la place lausannoise ». Il me semble que ce n’est pas le but du Service du développement de la ville et de la communication, alors on peut changer évidemment les buts de ce service, lui donner des responsabilités plus larges, mais cela n’est pas ce qui a été défini au départ, on peut toujours tout changer, mais il me semble que là on s’égare un peu. Les nombreuses discussions, comme souvent, ne changeront pas beaucoup les positions au moment du vote, je crois qu’il ne s’agit pas de condamner l’économie sociale et solidaire en tant que telle, il s’agit simplement de refuser ce postulat qui nous semble disproportionné par rapport aux activités que la Ville doit avoir dans le domaine économique.

**M. Jean-Michel Dolivo (La Gauche) :** – Ne pas condamner l’économie sociale et solidaire mais refuser le postulat. C’est un exercice d’équilibrisme auquel se livre mon préopinant. Ce qui est clair, c’est que derrière les arguments qui ont été avancés par la droite, on a au fond un refus d’entrée en matière sur un autre chemin, sur le plan économique, que celui de la concurrence exacerbée, de la course effrénée au profit qui est celui qui, aujourd’hui, provoque une crise à l’échelle mondiale et européenne, même si la Suisse est un balcon doré, au niveau de l’Europe, il y a quand même des conséquences qui vont en tout cas arriver et toucher la grande partie de la population. Donc l’économie sociale et solidaire, c’est un autre chemin, qui est certes modeste du point de vue économique, mais qui montre qu’il y a d’autres règles possibles et d’autres objectifs qui doivent être poursuivis du point de vue du développement économique, du type de croissance, de se questionner sur cette croissance, de développer des projets qui ne sont pas directement liés à des profits immédiats. Voilà pourquoi il me paraît important de soutenir ce postulat et arrêtez à droite de nous faire croire qu’il s’agit simplement de ne pas être opposés à l’économie sociale et solidaire mais de refuser en même temps de la soutenir. Je répète c’est un jeu assez particulier auquel se livrent aujourd’hui les représentants du PLR.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Quelle débauche d’énergie et d’arguments pour un postulat ! Il n’y a d’autres difficultés que les suivantes : il y a déjà quelques années, la Ville a transmis tout ce qu’elle avait comme vague promotion économique à Lausanne Région. Il

faut souligner que la promotion économique n'a jamais été très développée à la Ville. Ce genre de choses se font au niveau fédéral, cantonal et de Lausanne Région. L'étude dira s'il est opportun d'entreprendre quelque chose dans la direction du postulant, d'aller dans une direction nouvelle et de reprendre une forme au moins de promotion économique ou d'aide vague : prix, catalogue, enfin tout ce qui est demandé à l'économie sociale et solidaire. C'est la difficulté principale. Si ce postulat est pris en considération, la Municipalité en parlera avec Lausanne Région pour voir si elle serait intéressée à prendre cette partie-là. Le prix que Lausanne Région entreprend est régional. Celui de l'économie solidaire aurait peut-être aussi un sens à être régional. La deuxième difficulté est que le cadre absolu de l'économie sociale et solidaire n'est pas défini avec une précision totale. Je prends quelques exemples. Tout d'abord, celui de la Migros. Son histoire peut être catégorisée en deux phases. Celle de l'époque Duttweiler II – c'est-à-dire après qu'il a fait faillite en Allemagne, quand il a recommencé après la guerre – avait pas mal de caractéristiques de l'économie sociale et solidaire. On ne peut plus tout à fait dire que c'est le cas aujourd'hui. Autre exemple, à l'inverse, Switcher dispose d'un assez gros marché, et fonctionne avec des principes d'économie sociale et solidaire, y compris dans le tiers monde. Ces deux exemples passionnants montrent qu'il peut y avoir dérive à un moment donné de l'histoire d'une société. Comment les gérer ? Et il y a beaucoup de gens, dans les coopératives d'habitation, qui sont très proches du raisonnement de la pure économie sociale et solidaire, mais il y en a d'autres qui gagnent très bien leur vie. La définition exacte des limites n'est pas facile à donner. Néanmoins l'idée est claire et je pense que nous pourrions en discuter profondément, si ce postulat est pris en considération, avec l'Association vaudoise citée pour affiner la définition et savoir exactement de quoi il est question et ce qui est visé. Ce qui est sûr, c'est que la pure économie de profit n'a jamais été, dans l'histoire de la Municipalité, la seule à exister. Il y a tout ce qui est étatique et tout ce qui est paraétatique. A une certaine époque, peut-être pouvait-on même inclure l'agriculture dans la première catégorie, mais depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle ce n'est plus le cas sous nos latitudes. L'existence du besoin d'un certain nombre de gens de gagner leur vie autrement – voire mal la gagner mais quand même s'occuper et pouvoir avoir l'impression d'être utiles à l'humanité – est incontestable. Pour la Municipalité, la seule difficulté est de décider si elle se réinvestit dans le volet de la promotion. Doit-elle essayer de le faire avec la région ? Doit-elle déroger aux décisions qu'elle a prises il y a quinze ou vingt ans, lorsqu'elle a décidé que toute promotion économique devait être au minimum régionale ? Voilà les vraies difficultés et questions que la Municipalité aura à trancher. Pour le reste, il est évident que l'on partage les préoccupations du postulant. Ce n'est peut-être pas les meilleures demandes qu'il a faites. C'est pour cela que l'on a préféré un postulat. Il y en a une ou deux qui nous paraissent difficiles et il y en a peut-être d'autres, qui ne sont pas dans le postulat, qui mériteraient d'être traitées. Il faudra l'analyser dans le délai que vous nous laisserez. Ce qui est sûr, c'est que cela ne vaut pas la peine d'en faire une heure de guerre de religion, mais c'est fait. Pour le reste nous essaierons de traiter le postulat dans un esprit non religieux mais constructif et également de voir si c'est à la Ville de s'occuper de cela ou si cela devrait être étendu au cadre régional. Voilà la situation.

**M. Alain Hubler (La Gauche) :** – Le syndic dit cela ne vaut pas la peine de faire un débat d'une heure, un débat de guerre de religion. Tout à l'heure on a parlé d'idéologie, l'idéologie est sale selon certains, moi je pense que les idéologies, les idéaux et les idées, c'est justement ici qu'on doit en débattre. Maintenant mettre la religion là-dedans, je crois que ce n'est pas une bonne idée. D'ailleurs il ne s'agit pas de religion. Si la droite s'oppose à ce postulat, comme nous nous sommes opposés à un autre postulat à la dernière séance, c'est pour des raisons évidentes qui sont écrites noir sur blanc dans le postulat de M. Sansonnens. Il y a des mots pornographiques dans son postulat pour un esprit de droite. Répartir les bénéfices entre les travailleurs, la direction, des actionnaires éventuels, c'est quelque chose qui choque la droite. On ne répartit pas les bénéfices, tout le monde le sait. Une gouvernance démocratique, puis quoi encore ! Laisser voter les salariés ? Vous

connaissez une entreprise privée, complètement privée, où les salariés votent ? même dans le public cela ne se fait pas forcément. Cela déplaît donc forcément. Si l'on passe au point 3, la solidarité interne et externe : c'est un monde de « Bisounours », pour le PLR. C'est pour cela qu'il refuse ce postulat. Et je pense que c'est aussi pour cela d'ailleurs que toute personne un tant soit peu à gauche de bonne volonté et de bon état d'esprit, doit l'accepter. Cela dit, pour que tout soit clair – comme il y a quinze jours pour savoir si vraiment on voulait ou pas des mesures d'éloignement et à quelles conditions – je vais demander l'appel nominal sur ce vote, ainsi on saura où sont les bonnes volontés et où sont les volontés qui préfèrent le profit aux principes sociaux.

**M<sup>me</sup> Thérèse de Meuron (PLR)** : – Il fut un temps où nous ne prenions pas la parole après un magistrat. Je vois que les temps ont changé. Tout change, tout évolue, c'est très bien. Cela dit je pense que l'on a assisté à un pugilat verbal tout à l'heure, je n'aimerais pas que l'on recommence. M. Hubler relance le débat. Il se permet d'interpréter a priori le résultat des votes des membres du PLR. Je pense que ce faisant, il mettra dans ce vote des choses que peut-être les votants n'auront pas mises. Il y a des choses que l'on ne peut laisser passer, notamment le fait d'accuser les conseillers de propos criminels. Je le regrette et je crois qu'il faut qu'on arrête. Je demande une motion d'ordre et que l'on passe au vote.

**Le président** : – Merci M<sup>me</sup> de Meuron. Je n'ai pas de demande de parole, c'est presque chaque fois la même chose. Donc en principe, si vous le permettez, on peut passer directement aux conclusions sans voter la motion d'ordre. Je prie M<sup>me</sup> la rapportrice de nous faire part des considérants de sa commission.

La discussion est close.

**M<sup>me</sup> Gaëlle Lapique (Les Verts), rapportrice-remplaçante** : – Il a été proposé en commission un délai de réponse à douze mois, qui a été adopté par 8 oui et 1 abstention. Les membres de la commission ont adopté la prise en considération de ce postulat par 6 oui et 3 non.

**Le président** : - Merci, nous avons une demande de vote nominal selon l'article 90 de la part de M. Hubler. Est-ce qu'il y a cinq conseillers qui soutiennent cette demande ? C'est le cas. Je vous en remercie, il en sera fait ainsi. Donc nous allons procéder au vote de la manière suivante : nonobstant le délai de douze mois qui est proposé par la commission, ceux qui sont pour la prise en considération, votent oui. Ceux qui sont pour le renvoi, votent non. Il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

### **Vote nominal**

*Ont voté oui* : M<sup>mes</sup> et MM. Adam Yves, Allaz Christelle, Alvarez Henry Caroline, Beaud Valéry, Bendahan Samuel, Bonnard Claude, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Buclin Hadrien, Chautems Jean-Marie, Chollet Jean-Luc, Clivaz Philippe, Crausaz Mottier Magali, Decollogny Anne-Françoise, Dolivo Jean-Michel, Faller Olivier, Ferrari Yves, Gaillard Benoît, Gazzola Gianfranco, Gebhardt André, Ghelfi Fabrice, Graber Nicole, Hubler Alain, Knecht Evelyne, Knecht Mirelle, Lapique Gaëlle, Litzistorf Spina Natacha, Mach André, Marti Manuela, Mivelaz Philippe, Müller Elisabeth, Ostermann Roland, Paccaud Isabelle, Perrin Charles-Denis, Peters Solange, Philippos Roland, Rapaz Roland, Rebeaud Laurent, Resplendino Janine, Rossi Vincent, Ruf Florian, Ruiz Rebecca, Ruiz Vazquez Francisco, Sansonnens Julien, Thambipillai Namasivayam, Trezzini Giampiero, Tschopp Jean, Velasco Maria, Wermelinger Elisabeth.

*Ont voté non* : M<sup>mes</sup> et MM. Abbet Raphaël, Ansermet Eddy, Bettschart-Narbel Florence, Bürgin Daniel, Calame Maurice, de Haller Xavier, de Meuron Thérèse, Ducommun Philippe, Fiora-Guttman Martine, Gaudard Guy, Graf Albert, Henchoz Jean-Daniel, Hildbrand Pierre-Antoine, Hmida-Châtelain Caroline, Jeanmonod Alain, Klunge Henri, Laurent Jean-Luc, Longchamp Françoise, Meystre Gilles, Moscheni Fabrice, Oberson Pierre, Pernet Jacques, Saugeon Esther, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Wild Diane.

*Se sont abstenus* : M<sup>me</sup> et MM. Aubert Eliane, Blanc Mathieu, Fracheboud Cédric, Picard Bertrand.

**Le président** : – Voilà par 48 oui, 26 non, 4 abstentions, vous avez accepté la prise en considération de ce postulat avec le délai de réponse à 12 mois. Je vous en remercie. Merci à M<sup>me</sup> la rapportrice.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu la motion de M. Julien Sansonnens : « Vers un soutien de la Ville à l'économie sociale et solidaire (ESS) » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide* :

1. de transformer cette motion en postulat ;
2. de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport ;
3. que le délai imparti à la Municipalité pour répondre à ce postulat est fixé à un an.

---

#### **Postulat de M. Valéry Beaud : « Diminue l'allure, augmente le plaisir... à Lausanne aussi ! »**

Développement polycopié

Depuis la première édition d'un « slowUp » (mot dérivé de « slow down – pleasure up », soit « diminue l'allure – augmente le plaisir ») autour du lac de Morat en 2000, le succès de ces journées dédiées à la mobilité douce est impressionnant, si bien qu'elles sont devenues en quelques années un événement national. Chaque année, plus de 400 000 personnes participent ainsi à l'un des 18 « slowUp » organisés dans toute la Suisse.

Pour reprendre les termes des organisateurs, « la recette des slowUp est aussi simple que convaincante : choisir environ 30 km de routes dans une contrée attrayante, les fermer pour une journée à tout trafic motorisé et prévoir un programme d'activités diverses le long du parcours. Cela donne une fête bien différente des autres où chacun y trouve son compte dans une atmosphère joyeuse et dans une ambiance sans autos, qu'il soit jeune ou moins jeune, en famille ou célibataire, porté sur le mouvement ou la contemplation » ([www.slowup.ch](http://www.slowup.ch)).

Parmi les 18 événements nationaux, un seul se déroule actuellement dans le Canton de Vaud, autour du lac de Joux. Il a attiré plus de 35 000 personnes en 2011, et se déroulera cette année le dimanche 1<sup>er</sup> juillet. Si ce succès est très réjouissant, un constat revient cependant années après années, que ce soit à la vallée de Joux, autour du lac de Gruyères ou du lac de Morat : des dizaines de milliers de personnes, notamment de la région lausannoise, se rendent en voiture sur ces lieux pour parcourir quelques dizaines de kilomètres en vélo, en rollers ou à pied. Cela engendre son lot d'embouteillages et de problèmes de stationnement, et nuit gravement à l'image « verte » de ces événements.

Devant ce constat, il est utile de se questionner si Lausanne ne pourrait pas organiser, en partenariat avec ses communes voisines, une telle journée dédiée à la mobilité douce, afin d'offrir aux habitants de la région un événement accessible par leurs propres moyens. Cet événement festif permettrait aussi de renforcer encore le rayonnement de Lausanne dans le domaine du sport populaire et du développement durable. Il permettrait aussi de favoriser l'activité sportive au sein de la population.



La première édition de la Journée de la mobilité douce « Vevey-Lavaux » aura lieu le dimanche 6 mai 2012, de 10 h à 16 h. La route du Lac, de Vevey à Cully, sera alors fermée aux voitures sur un parcours de 18 km aller-retour. Pourquoi ne pas imaginer par exemple un parcours de Vevey à Lausanne pour de prochaines éditions ? Sinon, une telle manifestation pourrait tout à fait trouver place dans le cadre de la Semaine de la mobilité, qui se déroule chaque année en septembre.

L'objet de ce postulat est donc de demander à la Municipalité :

- d'étudier l'opportunité d'organiser ou de participer à l'organisation d'une journée dédiée à la mobilité douce, de type « *slowUp* », partiellement sur le territoire de la commune de Lausanne.

#### Discussion

**M. Valéry Beaud (Les Verts) :** – Peut-être le titre de mon postulat vous aura fait un petit peu rire, c'est vrai que j'ai dû me creuser la tête pour ne pas utiliser un anglicisme dans le titre de postulat puisque je ne voulais pas utiliser le terme de « *slowUp* », mais je vais quand même l'utiliser aujourd'hui. Je pense que la plupart d'entre vous savent ce que sont les « *slowUp* ». Ce sont des journées dédiées à la mobilité douce durant laquelle un tronçon routier est fermé au trafic motorisé pour permettre aux vélos, trottinettes, piétons et autres moyens de transport doux de profiter de cet espace. Les plus connus pour la Suisse romande sont ceux de la vallée de Joux, du lac de Morat ou du lac de Gruyères. Ces événements festifs répondent à un besoin. Ils recueillent aujourd'hui un grand succès puisque, pour vous donner un chiffre, le 29 avril dernier, il y avait 40 000 personnes autour du lac de Morat. Mais il est vrai que parmi ces personnes, il y a des milliers et des milliers de personnes de la région lausannoise qui vont en voiture à ces événements pour parcourir ensuite quelques dizaines de kilomètres en vélo. L'objectif de ce postulat est simplement de demander d'étudier l'opportunité de participer à l'organisation d'une telle journée de type « *slowUp* » dans la région lausannoise. Merci.

La discussion est ouverte.

**M. Gilles Meystre (PLR) :** – Après la fermeture des quais d'Ouchy et de Belgique pour pouvoir faire du roller et pour pouvoir faire de la patinette, eh bien on nous propose du « *slowUp* ». Je propose à mon tour que l'on puisse traiter de cet objet en commission.

La discussion est close.

**Le président :** – Merci, est-ce qu'il y a cinq membres du Conseil, conformément à notre article 63, qui demandent ce renvoi en commission ? C'est le cas. La discussion se poursuit. Je n'ai plus de demande de parole. Cette affaire est ainsi traitée.

---

#### **Projet de règlement de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht : « Art. 89 du RCCL : demande de rétablir la contre-épreuve »**

##### Développement

Depuis l'entrée en vigueur de notre nouveau règlement en 2008, force est de constater que certaines modifications, pourtant approuvées par notre assemblée à l'époque, ne s'avèrent pas très profitables et peu appropriées aux travaux de notre Conseil, notamment la modification de l'article 89, concernant la contre-épreuve.

En effet, la suppression de la possibilité de demander la contre-épreuve nous semble un élément contre-productif. Nous avons constaté à plusieurs reprises que le doute sur le résultat d'un vote peut nous faire perdre beaucoup de temps en discussion, mais le règlement ne nous permet plus de lever le doute en question.

Je propose donc, par cette initiative, de modifier l'article 89 de notre règlement, afin de rétablir la possibilité de demander la contre-épreuve, sans pour autant changer de modalité de vote.

Proposition de modification :

Art. 89. – La votation peut avoir lieu selon l'une des trois modalités suivantes :

- a) procédure ordinaire, soit vote à main levée ou vote électronique sans publication des votes individuels ;
- b) appel nominal, soit vote électronique avec publication des votes individuels ou, en cas de panne du dispositif, réponse orale à l'appel de son nom ;
- c) vote à bulletin secret, soit vote au moyen d'un bulletin déposé dans une urne.

Le Conseil choisit préalablement la modalité qu'il entend utiliser. Le recours ultérieur à une autre modalité n'est pas autorisé.

Par défaut, la votation a lieu selon la procédure ordinaire. **En cas de doute, la contre-épreuve (dans la même modalité) peut être demandée.**

Au cas où le vote à l'appel nominal et celui à bulletin secret sont tous deux demandés par le nombre requis de conseillers, la demande de vote à bulletin secret l'emporte.

Discussion

**M<sup>me</sup> Evelynne Knecht (La Gauche)** : – Lors de la dernière révision de notre règlement, nous avons supprimé la contre-épreuve. Cette suppression était motivée par la volonté de ne pas changer de modalité en cours de vote, c'est-à-dire de ne pas passer d'un vote ordinaire à un vote nominal, etc. De ce fait, nous avons supprimé la possibilité d'une contre-épreuve. Or depuis, à plusieurs reprises, nous nous sommes retrouvés devant des situations de doute concernant un vote. Certaines fois sur le sens de la question, des gens qui avaient eu un gros doute sur le résultat d'un vote, et on a passé du temps de discussion, mais cette clause empêchant la contre-épreuve, nous n'avions jamais pu savoir réellement ce que notre Conseil avait voulu voter. Ma proposition est de rétablir uniquement la contre-épreuve mais sans changement de modalité pour que, en cas de doute, au lieu de discuter pendant des heures, on puisse juste refaire le vote et supprimer le doute. Cela me semble une simple correction de ce règlement qui ne mériterait pas forcément le passage en commission mais j'imagine bien que quelqu'un va le demander.

La discussion est ouverte.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC)** : – Oui, c'est curieux, parce qu'il me semble que La Gauche a des doutes à propos de l'authenticité du vote, du fait qu'on ait bien compris la question, du fait que tout le monde ait bien mis sa carte, du fait qu'il y ait une demi-douzaine de conseillers dans les pas perdus, bref elle est saisie d'un certain nombre de doutes à chaque fois qu'elle perd. Quand elle gagne, elle n'a pas de doute. Alors comme cette pensée est absolument iconoclaste, je crois qu'il faudra mettre ça déjà en règle par un passage préalable en commission.

La discussion est close.

**Le président** : – Merci, est-ce qu'il y a cinq membres du Conseil qui demandent ce passage en commission ? C'est le cas, au sens de l'article 63, mais la discussion continue. Est-ce qu'il y a encore des demandes de parole concernant cet élément ? Ce n'est pas le cas. Donc il en sera fait ainsi et ce projet de règlement passera en commission. Je vous remercie.

**Motion de M<sup>me</sup> Evelyne Knecht : « Pour du logement social partagé »**

Développement

Aujourd'hui, la colocation est une solution de plus en plus envisagée par les personnes en recherche d'un logement, et pas seulement par les étudiants. En effet, si ce mode de vie a été longtemps réservés aux jeunes, l'évolution de notre société et l'explosion du prix des loyers font que cette forme d'habitat intéresse maintenant aussi des seniors et des familles monoparentales. Cependant, si les intéressé-e-s à cette forme de colocation sont de plus en plus nombreuses et nombreux, l'offre n'existe pas.

L'association française *Habitat et Humanisme* qui travaille depuis plusieurs années sur l'habitat social partagé, a fait quelques propositions sur le sujet. Vous trouverez en annexe un article paru dans *Le Courrier* du 2 décembre 2009 « Lyon tire des plans sur la colocation ».

La forme de colocation proposée par *Habitat et Humanisme* va plus loin que la colocation habituelle, elle ne se base pas juste sur une répartition des pièces d'un appartement traditionnel existant, Le concept se pense à la construction, de type « hôtel », en séparant les espaces communs et intimes, Il ne s'agit plus de partager forcément la salle de bain, mais le séjour, la cuisine et même – si besoin – la microgarderie.

Une expérience semble avoir été lancée à Lyon en 2009 et nous souhaitons que la Ville de Lausanne soit attentive à l'évolution de ce projet, En effet, ce type de logement est très recherché, aussi chez nous, et la Ville de Lausanne pourrait être audacieuse et pionnière en la matière.

Cette motion demande donc à la Municipalité d'étudier le principe de créer des logements spécifiques à la colocation, à l'instar des propositions de l'association française *Habitat et Humanisme*.

Discussion

**M<sup>me</sup> Evelyne Knecht (La Gauche) :** – L'évolution de notre société et l'explosion des prix des loyers font que la colocation est une solution de plus en plus envisagée, non seulement par des jeunes en formation, on en a parlé tout à l'heure déjà, mais aussi par des familles monoparentales, par des seniors dont la retraite ne suffit plus. Cette motion demande à la Municipalité d'étudier le principe de créer des logements spécifiques à la colocation. Elle donne suite à un article qui m'a été transmis lors de la démarche participative du quartier du Vallon concernant une expérience menée à Lyon sur une nouvelle forme de logement social partagé. Normalement cette motion était accompagnée des articles de presse dont je parle, mais je crois qu'il y a eu un petit couac et ce sera réparé et que dès jeudi vous trouverez aussi les articles de presse sur l'extranet. Donc il s'agit de constructions de type hôtel qui séparent les espaces intimes des espaces communs, où la colocation peut ne plus être une contrainte pécuniaire mais bel et bien un partage, un lien social et solidaire entre les aînés et les petits, et peut-être même un choix de vie. A l'heure où la Ville se lance dans de grands travaux, nous pensons qu'il est important d'étudier cette nouvelle forme de construction. A mon avis le thème incite à partager, ne serait-ce qu'une discussion, c'est pourquoi je demande que cette motion soit renvoyée à une commission.

La discussion n'est pas utilisée.

**Le président :** – Voilà, merci. J'ai des demandes de parole. Vous renoncez ? C'est en ordre, merci. Une demande de renvoi en commission a été faite, il en sera fait ainsi. Je vous remercie. On doit le voter ? Non, c'est bon. Si c'est la motionnaire qui le demande, on ne vote pas, on est d'accord. Alors on va poursuivre.

**Interpellation de M. Fabrice Ghelfi : « Les Zurichois ne veulent pas de La Télé, va-t-elle mourir ? »**

Développement

Les événements qui entourent la La Télé et son développement sont dignes des meilleures séries. Après la La Télé, saison 1 « on y parle beaucoup de tout et on y encaisse peu », nous avons eu la saison 2 « se dirige-t-on vers un organe patronal ? », nous assistons désormais à la saison 3 « les Zurichois ne veulent pas de nous, allons-nous mourir ? »

A l'instar des reines du petit écran, chaque saison connaît son lot de suspense, de rebondissements, de changements d'acteurs et de metteurs en scène qui nous fait oublier les événements du passé. Aujourd'hui, la « télé-Derder », c'est du passé ; l'irruption du patronat dans le capital de la société, un avatar. Depuis avril dernier, les préoccupations sont tout autres.

Suite à la reprise d'Edipresse Suisse par Tamedia, les deux entreprises de médias ont adopté une stratégie d'entreprise commune. Tamedia veut renforcer son poids dans les journaux, les magazines et les plate-formes en ligne. Dans cette stratégie, Tamedia entend se séparer notamment des activités radio et télévision. Partant, la participation d'Edipresse dans La Télé perd son importance et devient un obstacle.

Tamedia a annoncé le 12 avril dernier que la vente de sa participation dans cette chaîne de télévision s'appuiera sur un certain nombre de critères : les acheteurs éventuels doivent pouvoir présenter un concept de développement clair et offrir aux collaborateurs une perspective d'avenir. De plus, le prix d'achat devra être concurrentiel.

Les responsables de la chaîne valdo-fribourgeoise restent optimistes. Edipresse ne serait qu'un actionnaire parmi d'autres (pourtant sa part au capital représente 30 %) et rien ne change en matière d'options de développement. Il n'en demeure pas moins que La Télé est fragile économiquement et que sa phase de consolidation n'est pas terminée.

C'est pourquoi, les représentants des autorités publiques qui sont aussi actionnaires minoritaires de La Télé sont plus retenus. Ils s'interrogent sur les conséquences de ce désengagement tout en répétant (regrettant ?) que la législation interdit aux collectivités publiques de se porter acquéreuses des actions d'Edipresse. Lausanne gardera donc sa part de 20 %, à quelques pour-cent près.

Dès lors, le secteur économique (issu des médias ou non) du futur investisseur, la nature de son investissement (hauteur du rendement attendu et pour quand) ainsi que ses objectifs stratégiques à moyen terme (acquisition éventuelle de la majorité) deviennent des éléments essentiels permettant de déterminer l'avenir de ce média régional.

A cet égard, toutes sortes de voix se sont déjà fait entendre : ceux qui estiment qu'aucun investisseur ne se présentera au portillon car le cadre de la concession ne permet d'envisager aucun rendement intéressant, ceux qui craignent l'arrivée d'un acquéreur aux visées strictement financières ou, enfin, ceux qui attendent un nouvel acteur intéressé à La Télé. Tout ce que nous savons, c'est que la fin de cette étude est prévue pour la fin de l'année.

A l'instar des usages des meilleures séries diffusées sur le petit écran, le suspense est de rigueur : qui tire les ficelles ? Est-ce que le vendeur trouvera un acheteur ? Qu'est-ce qui sera négocié dans le cadre de diffusion actuel ?

Par la présente interpellation, le groupe socialiste demande à la Municipalité :

1. A quel moment des opérations de rapprochement entre Edipresse et Tamedia, le représentant de la Municipalité a été informé des conséquences de ces fiançailles sur le capital de La Télé ?
2. Sans révéler des secrets de nature commerciale, la Municipalité suit-elle les opérations de vente de la part d'Edipresse du capital de La Télé ? Si oui, comment ?

3. Le cas échéant, la Municipalité souhaite-t-elle augmenter sa part au capital en rachetant quelques actions ?
4. Quelles réflexions porte la Municipalité sur ces opérations ? Souhaite-elle que le nouvel acteur soit un investisseur de proximité (vaudois, fribourgeois) ? Un connaisseur du domaine des médias ?
5. La Municipalité acceptera-t-elle, le cas échéant, que le nouvel investisseur puisse négocier des aménagements au cadre de diffusion actuel ?
6. La Municipalité envisage-t-elle fédérer les autres collectivités publiques qui sont actionnaires pour défendre un certain nombre de positions au sein du Conseil d'administration ? Si oui, comment compte-t-elle agir ?
7. La Municipalité peut-elle informer le Conseil communal de la situation de La Télé, du point de vue de ses finances, de ses annonceurs et de son audimat ?
8. Finalement et plus largement, la Municipalité dispose-t-elle d'informations quant aux perspectives d'avenir de La Télé sous sa forme actuelle (règles légales, concession, zone de diffusion, etc.) ou sous une autre forme ?

Je remercie la Municipalité pour ses réponses.

#### Réponse de la Municipalité

La Municipalité a déjà répondu à deux interpellations de M. Ghelfi au sujet de La Télé. Elle a attendu que la situation se décante suffisamment, sans être totalement clarifiée, pour répondre à la troisième.

Durant cette période, l'ensemble des actions d'Edipresse, jusqu'alors premier actionnaire de La Télé, ont été revendues suite à un appel d'offres, à l'ancien directeur de la chaîne.

La recherche de publicité n'a pas amené l'augmentation souhaitée du chiffre d'affaires, suite à l'arrivée de M6, puis de TF1 dans le marché romand, par décrochage publicitaire suite à un jugement du Tribunal fédéral lourd de conséquences pour les médias suisses. La Municipalité et les collectivités publiques n'ont pas accru leur participation à La Télé.

Enfin, suite notamment à des interventions des Conseils d'Etat de Vaud et Fribourg, ainsi que de divers milieux, la Confédération a fait usage d'une disposition de la loi qu'elle avait refusé d'activer à ce jour, à savoir, la possibilité que la contribution fédérale ne couvre pas 50 %, mais 60 % du budget global de la chaîne, permettant ainsi des programmes d'économie sans perte immédiate liée d'une partie de la contribution fédérale.

Pour terminer, un réexamen des contributions fédérales est en cours avec une perspective raisonnable d'une amélioration de celle-ci.

Tous ces éléments conjugués amènent à une légère amélioration des perspectives de La Télé sans sortir pour autant de l'indispensable politique d'austérité menée depuis presque deux ans.

Ces préliminaires étant posés, la Municipalité répond comme suit aux questions de Monsieur l'interpellateur.

1. *A quel moment des opérations de rapprochement entre Edipresse et Tamedia, le représentant de la Municipalité a été informé des conséquences de ces fiançailles sur le capital de La Télé ?*

Quelques mois après que le contrat de mariage ait été signé, soit pendant les étapes de consolidation de cette fusion.

2. *Sans révéler des secrets de nature commerciale, la Municipalité suit-elle les opérations de vente de la part d'Edipresse du capital de La Télé ? Si oui, comment ?*

La Municipalité a été informée chaque fois qu'elle pouvait utiliser son droit de préemption. Elle n'a rien su de ceux qui faisaient des offres et a appris l'identité du repreneur à la fin des opérations.

3. *Le cas échéant, la Municipalité souhaite-t-elle augmenter sa part au capital en rachetant quelques actions ?*

Pour les raisons évoquées dans les deux précédentes réponses aux interpellations de M. Ghelfi, et sous réserve de l'exception Boisy TV, mentionnée dans la réponse à la deuxième interpellation, la Municipalité n'a pas souhaité racheter d'actions.

4. *Quelles réflexions porte la Municipalité sur ces opérations ? Souhaite-t-elle que le nouvel acteur soit un investisseur de proximité (vaudois, fribourgeois) ? Un connaisseur du domaine des médias ?*

En ne participant pas à l'opération, la Municipalité se privait du pouvoir d'émettre ce genre de préférences. Elle se félicite que le repreneur soit vaudois et de proximité, ainsi que passionné par les nouveaux médias.

5. *La Municipalité acceptera-t-elle, le cas échéant, que le nouvel investisseur puisse négocier des aménagements au cadre de diffusion actuel ?*

La Municipalité n'a jamais eu le pouvoir, n'étant pas actionnaire majoritaire, de bloquer ce genre d'évolution. Elle n'a du reste jamais utilisé ce genre de procédé à l'époque de TVRL où elle aurait eu davantage de possibilités d'agir. Par ailleurs, la Municipalité se félicite que La Télé parte dans la direction de davantage de télévision de proximité, comme à l'époque de TVRL, ce que demandent les téléspectateurs qui lui font confiance.

6. *La Municipalité envisage-t-elle fédérer les autres collectivités publiques qui sont actionnaires pour défendre un certain nombre de positions au sein du Conseil d'administration ? Si oui, comment compte-t-elle agir ?*

Les pouvoirs publics n'ont jamais eu la majorité dans La Télé, l'OFCOM l'interdirait, vu la loi fédérale. A l'exception de la nomination du premier rédacteur en chef de La Télé, il n'y a jamais eu de vote serré dans le conseil d'administration de La Télé. Et même dans ce cas, un représentant non lausannois des pouvoirs publics a voté pour le rédacteur en chef choisi, alors qu'un représentant des médias votait pour le préféré des anciennes TV locales. Le poids des pouvoirs publics s'est affaibli suite aux opérations d'assainissement ayant conduit à la dévalorisation des actions et à une recapitalisation. Si des propositions inacceptables pour les pouvoirs publics étaient émises au conseil d'administration, leurs représentants tenteraient bien sûr de s'y opposer, mais aucun indice ne montre actuellement ce genre de risque.

7. *La Municipalité peut-elle informer le Conseil communal de la situation de La Télé, du point de vue de ses finances, de ses annonceurs et de son audimat ?*

La situation des annonceurs ne s'est pas péjorée, mais la progression est restée faible, compte tenu de l'arrivée de M6 et TF1 sur le marché romand, alors que beaucoup plus était espéré. Pour l'instant, et apparemment pour 2013, aucune nouvelle recapitalisation ne semble nécessaire, ceci grâce aux efforts d'économie et aux décisions prises par la Confédération. Le redressement prévu au « business plan » se poursuit mais 2012 et 2013 devraient encore être déficitaires.

8. *Finally, and more broadly, does the Municipality have information about the future of La Télé in its current form (legal rules, concession, distribution zones, etc.) or in another form?*

L'avenir de La Télé dépend de l'évolution du marché publicitaire, d'un minimum de souplesse de la part de la Confédération, ce qu'elle semble prête à faire maintenant et de la capacité de réaliser diverses opérations sur internet. Sous réserve de ce qui a déjà été mentionné, il ne semble pas que des modifications de zones de diffusion ou légales vont avoir lieu. Mais internet est de toute manière universel et permet de suivre les programmes de La Télé accessibles partout dans le monde.

#### Discussion

**M. Fabrice Ghelfi (Soc.)** : – C'est la troisième intervention que j'ai l'honneur de déposer sur ce thème de La Télé. Je ne veux pas vous faire l'historique des épisodes divers et variés qui ont précédé ce texte. Je souhaite quant à moi que ce soit la dernière puisque finalement nous devrions pouvoir passer à autre chose et on a eu un certain nombre d'informations dans cette interpellation, de même que par certains articles de presse qui sont récemment parus dans le courant du premier trimestre de 2012. Je remercie donc la Municipalité pour ses réponses complètes. Je relève quand même un élément qui est divergent entre tout ce que l'on a pu lire dans la presse et ce qu'on peut lire dans ce texte. Je fais plutôt confiance à ce texte, mais j'aimerais quand même confirmation à la Municipalité sur l'état de santé financière de La Télé. D'après les repreneurs de ces fameux pourcentages du capital d'Edipresse, leur ambition était, dans leur déclaration du début de l'année, en tout cas, que l'équilibre financier soit atteint par La Télé en 2012. Or on peut lire dans le texte municipal que cet équilibre ne devrait pas être atteint avant 2014 puisque je cite : « Le redressement prévu au business plan se poursuit mais 2012 et 2013 devraient encore être déficitaires ». Donc j'aimerais avoir quelques informations à cet égard. Est-ce que La Télé va retrouver les chiffres noirs en 2012 déjà ? ou faudra-t-il attendre 2014 ? Auquel cas, en fonction de l'évolution de ce déficit, devrait-on craindre alors une quatrième interpellation courant 2013 qui ne nous dirait pas que La Télé va mourir à cause des Zurichois qui n'en veulent pas, mais à cause finalement des recettes publicitaires qui ne seraient pas à la hauteur de ce qui était espéré ? Ou alors peut-être que les règles assouplies de l'Office fédéral de la communication, qui permettent d'avoir une contribution au budget de La Télé et qui sont améliorées depuis l'exercice que nous sommes en train de vivre, sauf erreur, permettent d'augurer l'avenir sous de meilleurs auspices. Voilà c'est l'unique question qui restait encore en suspens et je souhaiterais que – pour autant qu'elle le puisse – la Municipalité y réponde ce soir.

La discussion est ouverte.

**M. Daniel Brélaz, syndic** : – Oui, l'exercice 2012 n'est pas bouclé. Il contient un certain nombre de particularités puisque maintenant l'OFCOM admet le principe qu'il puisse y avoir 40 % qui soient couverts par d'autres, hors de la participation fédérale. Si vous aviez 3,4 millions auparavant, vous étiez obligés de faire des programmes complémentaires pour 3,4 millions. Maintenant cet aspect est en diminution et, dans un système où l'on redresse la barre, ça peut évidemment avoir une certaine importance. A ma connaissance et suivant les pronostics que je connais, la situation 2012 sera en nette amélioration, mais on devra encore vraisemblablement un petit peu puiser dans le capital. Pour 2013, il est possible que cela ne soit pas nécessaire, mais c'est encore trop tôt pour le dire. Donc nous sommes dans une situation de redressement. Plus il y aura d'éléments qui iront dans le bon sens, y compris l'augmentation réelle des recettes publicitaires, même si elle est largement moins que ce qu'on aurait pu espérer sans le décrochage des fenêtres M6 et TF1, on peut avec les autres éléments, y compris une vraisemblable redistribution d'une partie des bénéfices historiques de l'OFCOM dans le domaine des radios et TV privées, on peut nourrir quelques espoirs que 2013 pourrait être équilibré au mieux. Pour 2012, ce sera quand même difficile. Mais peut-être qu'on y arrivera quand même.

**M. Fabrice Ghelfi (Soc.) :** – Rapidement, pour conclure, je peux juste rappeler à la Municipalité la teneur de la résolution du Conseil communal qui avait demandé qu'on soit tenu au courant de l'évolution de la santé financière de cette télé régionale ? Je ne crois pas qu'à la Commission des finances nous ayons obtenu la moindre information depuis le dépôt de l'interpellation, donc je considère que ce texte vaut réponse partielle à la résolution votée par le Conseil lors de ma dernière interpellation. Je ne peux que réitérer cette requête en demandant que, dès que la Municipalité aura des informations un peu plus solides et étayées sur la santé financière 2012 et les perspectives 2013, au moins la Commission des finances soit tenue au courant, même si c'est à la fin de cette année ou en début de l'année prochaine.

**M. Daniel Brélaz, syndic :** – Nous venons de vivre des époques avec des chamboulements d'actionariat, des décotes d'actions et tout le reste. Donner une situation un peu sérieuse dans ce contexte était difficile. Nous espérons effectivement que, quand nous disposerons des comptes 2012, nous pourrons le dire à la Commission des finances mais sous confidentialité totale, il s'agit d'une société privée. Et si des rumeurs partaient de la Commission des finances, c'est sûr que l'on ne pourrait jamais vous informer une deuxième fois.

Fin de la discussion

**Le président :** - Merci, nous n'avons plus de demande de parole. Cette affaire est ainsi traitée. Je vous remercie.

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu l'interpellation de M. Fabrice Ghelfi : « Les Zurichois ne veulent pas de La Télé, va-t-elle mourir ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*prend acte*

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

---

**Pétition de M. Julien Sansonnens et consorts (507 sign.) : « Non à une antenne-relais de téléphonie mobile au Pavement 19 ! »**

Rapport

Membres de la commission : Commission permanente des pétitions

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux

**Rapport photocopié de M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), rapportrice :**

Président : Monsieur Nkiko Nsengimana

Rapportrice : Marie-Ange Brélaz-Buchs

Membres présents : M<sup>mes</sup> Caroline Alvarez Henry ; Evelyne Knecht ; Anna Zürcher ; Marie-Ange Brélaz-Buchs ; MM. Nkiko Nsengimana ; Xavier de Haller ; Francisco Ruiz Vasquez.

Membres excusé-e-s : M<sup>mes</sup> Martine Fiora-Guttman ; Sandrine Schlienger et M. Henri Klunge

Secrétaire et notes de séance : M. Frédéric Tétaz



Représentant de la Municipalité : M : Olivier Français, directeur de Travaux ; accompagné de M. Claude Thomas, représentant de l'Office de coordination des risques environnementaux.

Pétitionnaires : M<sup>me</sup> Anne Devargas-Modoux et M. Roger Vagnières.

La commission des pétitions s'est réunie le 14 octobre 2011 à la salle des commissions de l'Hôtel de Ville de 15 h 45 à 17 h.

Après avoir entendu les représentants des pétitionnaires, la commission constate que les pétitionnaires ne s'opposent pas par principe aux antennes de téléphonie mobile mais qu'ils estiment qu'avec une dizaine d'antennes leur quartier est déjà surchargé.

Elle constate également, suite aux informations de la Municipalité et de l'Administration, que les lois suisses sont plus sévères que celles des pays voisins en matière de normes de précaution et que dès lors que les normes sont respectées, ni le Canton ni la Commune n'ont le pouvoir de bloquer le projet. La Commission des pétitions n'en a bien sûr pas le pouvoir non plus.

Ce sont le SEVEN et la CAMAC qui centralisent ce contrôle au niveau cantonal. Au niveau communal, l'Office de coordination des risques environnementaux vérifie la pertinence du respect des normes suite au rapport du SEVEN.

Dans ces conditions la Commission des pétitions décide de transmettre à la Municipalité la pétition pour étude et communication en application de l'article 73 lit b du RCCL, en émettant le vœu que dans sa communication la Municipalité cite et commente les chiffres du SEVEN, tout ceci à l'unanimité.

#### Discussion

**M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), rapportrice** : – Je n'ai rien à ajouter à mon rapport.

La discussion est ouverte.

**M. Guy Gaudard (PLR)** : – Je déclare mes intérêts, je possède un natel. Il me semble qu'il faut se rendre à l'évidence, à chaque fois qu'on a une implantation d'antenne de téléphonie mobile à Lausanne, on a une pétition ou une initiative de la population. A ma connaissance, c'est la Municipalité ou la Ville de Lausanne qui attribue le permis de construire pour implanter ce type d'antenne, peut-être que je me trompe. Mais il me semble que plutôt que d'être à l'écoute des opérateurs, la Ville devrait être à l'écoute des riverains, parce qu'il est vrai que l'on n'a aucun recul par rapport à la nocivité des ondes électromagnétiques qui sont produites par ces antennes. Et dans le cas présent, on voit qu'il y a un EMS qui est tout proche et qu'on a un quartier d'habitation qui est relativement dense. Les habitants, selon ce que j'ai lu dans la pétition, ne s'opposent pas à l'installation de ces antennes, mais demandent d'évaluer les possibilités de déplacer ces installations. Il me semble qu'au Pavement, il y a des zones forestières qui permettraient peut-être d'implanter ce type d'antennes. Je me souviens que celle de Vers-chez-les Blancs avait fait l'objet de nombreuses discussions. Je crois qu'un des opposants avait même fini au Tribunal fédéral avec l'implantation de cette antenne. Il est curieux que chaque fois qu'un opérateur décide d'implanter une antenne, on a ce problème de pétition. La Municipalité devrait donc prendre la question en main et voir dans quelle mesure elle pourrait donner satisfaction aux habitants.

**M. Julien Sansonnens (La Gauche)** : – Quelques éléments de contexte par rapport à cette pétition signée tout de même par 507 habitants du quartier de Bellevaux. Nous sommes, comme vous le savez, dans un contexte d'incertitude totale sur le plan scientifique quant à la non-dangerosité, respectivement la dangerosité, des installations de téléphonie mobile. Les études sont contradictoires, elles sont d'ailleurs relayées dans la presse généralement. Certaines études disent qu'il n'y a aucun problème, d'autres vont jusqu'à affirmer que ça pourrait provoquer à long terme un certain nombre de maladies dont des cancers dans le

pire des cas. Beaucoup de personnes possèdent un natel, en sont très contentes et ne s'en plaignent pas. Beaucoup d'autres constatent, et de plus en plus certainement, un certain nombre de sensations, de malaises par rapport à l'utilisation ou à l'habitation à proximité d'une antenne de téléphonie mobile. Alors on peut considérer que ces personnes sont des hypocondriaques, qu'elles sont peut-être un petit peu dérangées dans leur tête, c'est en tout cas comme ça qu'elles sont parfois présentées malheureusement. Or les témoignages sont quand même extrêmement nombreux et tout à fait crédibles, en tout cas pour partie d'entre eux quant aux migraines, aux insomnies et aux difficultés de concentration qui pourraient survenir lorsqu'on habite à proximité directe et qu'on est exposé aux ondes de ces installations. Des associations de personnes électrosensibles se créent un petit peu partout et, comme M. Gaudard l'a rappelé, très souvent, lorsqu'une installation de téléphonie mobile est mise à l'enquête, on a des réactions à mon avis tout à fait légitimes des riverains. C'est donc que c'est un problème qui concerne une partie très importante de la population lausannoise et qu'on aurait tort de traiter avec légèreté me semble-t-il. Pour ce qui est de la pétition en particulier, je déclare mes intérêts, vous l'avez vu, j'habite le quartier de Bellevaux à proximité directe de cette antenne qui est d'ailleurs maintenant en fonction. Le quartier de Bellevaux, comme d'autres quartiers de Lausanne, est totalement saturé d'antennes de téléphonie mobile. Aux alentours, proximité directe d'une cinquantaine de mètres, autour de ma maison, j'ai regardé sur le site qui propose la carte des antennes, j'en ai recensé entre 10 et 15. Alors les opérateurs, que j'ai contactés, expliquent que pour les smartphones, pour l'accès internet, etc., il faut des antennes. Je veux bien, mais enfin tout ça se passe tout de même dans une absence totale de coordination entre les opérateurs, chacun installe son mât quand bien même ça se passe à 10 ou 20 mètres du mât de l'opérateur voisin. Une absence totale de coordination et il faut également dénoncer la manière dont les opérateurs approchent les propriétaires des toits et des immeubles qui sont intéressants en leur proposant des sommes – je me suis laissé dire qu'elles étaient relativement considérables – pour permettre justement que des antennes soient mises sur les toits les plus intéressants. Quelles sont les demandes des pétitionnaires ? D'abord qu'on applique un principe de précaution. Nous ne sommes pas contre les natels, nous ne sommes pas contre ces technologies. Je l'utilise personnellement comme la plupart, je pense, des 507 personnes qui ont signé ce texte. Néanmoins nous demandons, nous estimons, qu'à Bellevaux comme ailleurs, 10 à 15 antennes de téléphonie mobile, ça commence gentiment à suffire et qu'il y a peut-être un moment où prendre un petit peu de recul est nécessaire. Voilà. Nous demandons également une coordination entre les opérateurs puisqu'il est techniquement possible d'installer plusieurs antennes sur le même mât, ce qui semble-t-il, permet de générer un petit peu moins de pollution au niveau des ondes. Je ne suis pas spécialiste de cette question mais c'est en tout cas ce qu'on m'a répondu. En conclusion, je sais que la Municipalité va se défausser sur cette question en disant que ce n'est pas de sa compétence, ce qui est sans doute tout à fait vrai sur le fond. Il n'en reste pas moins que ces 507 personnes, respectivement les autres pétitions qui ont été déposées à ce Conseil depuis cinq à dix ans que ces technologies sont développées massivement sur la Ville, sont inquiètes et attendent des réponses de la part des autorités. Quand bien même il s'agit là de compétences fédérales, je crois que c'est aussi de la responsabilité des autorités de notre ville de veiller au bien-être et à la santé de la population. Est-ce qu'il est acceptable que des personnes doivent déménager tant elles se sentent mal à proximité des antennes, ce n'est pas mon cas, mais c'est des choses qui m'ont été rapportées, ce sont des choses que l'on peut lire, je crois qu'il faut prendre au sérieux ces craintes de la population et les 507 pétitionnaires et moi-même attendons d'autres réponses de la Municipalité que simplement ce n'est pas de notre compétence.

**M. Olivier Français, municipal, Travaux :** – Je suis très étonné des propos que je viens d'entendre et c'est clair que si on dit des telles sottises, je m'excuse de dire scientifiques, on ne peut que troubler la population. Je rappelle que votre rôle est de poser des questions, d'avoir des réponses et, si elles ne sont pas complètes, de compléter celles-ci. Et quand on n'a pas les compétences, de s'adresser à qui de droit pour donner une réponse. Je conviens

que le milieu scientifique peut être contredit. Dans ce cas, il faut demander une contre-expertise. C'est très exactement ce qu'a fait le Conseil fédéral. Le Fonds national de recherche scientifique, sur la base de plusieurs interrogations entre autres du Conseil national et aux Etats, a exigé qu'il y ait une étude qui soit faite sur cette problématique telle que vous la décrivez. La première réponse de la part des autorités est que l'avis de précaution existe pour la bonne raison que, par rapport à tous les autres pays qui nous entourent, les puissances de nos émissions sont divisées par dix, entre autres particulièrement par rapport à la France voisine. D'ailleurs quand vous prenez votre voiture ou le train et que vous êtes sur le long du Lavaux, vous voyez que vous êtes perturbé par des ondes, des ondes françaises, parce qu'ils ont des puissances d'émission qui sont nettement supérieures aux nôtres. Par rapport aux études scientifiques qui sont faites dans les autres pays, il y a un avis de précaution puisqu'on a diminué cette puissance d'un facteur très important. Maintenant d'entendre qu'il n'y a pas de coordination, par la Confédération et le Canton sur ce sujet-là, alors qu'il y a eu de maints écrits qui vous montrent, preuves à l'appui, que des cartes de coordination existent et que tout ça est coordonné par le Canton, plus exactement par le SEVEN – ce qui est en plus écrit dans l'excellent rapport fait ici –, je m'étonne qu'on ose rapporter de telles inepties, alors que c'est tout le contraire qui se passe aujourd'hui. Il y a une volonté et une reconnaissance de la part du milieu politique et des milieux scientifiques de faire les analyses et de contrôler de manière encore plus précise l'évolution des puissances émises, non seulement par le natel, toutes les ondes électromagnétiques qui sont produites par la transmission d'informations sans fil. Tout cela est dûment suivi et les moyens financiers sont donnés par les autorités politiques pour que le Fonds national de recherche scientifique, en particulier, fasse des études, si le projet est bien documenté. Ces études doivent être menées par des gens compétents et les échanges scientifiques sont là aussi pour prouver qu'il existe des sources d'incertitude. C'est pour cela d'ailleurs que le milieu scientifique planche toujours sur ce problème-là. Mais néanmoins pour les niveaux qui existent en Suisse et à propos de la coordination, je répète qu'il y a une coordination, qu'il y a un suivi et qu'il y a un avis de précaution de la part des autorités, essentiellement des autorités fédérales et cantonales. Maintenant quel est le rôle de l'autorité communale ? Oui ! L'autorité communale doit appliquer lois et règlements. Et parfois elle suit les craintes d'une population parce qu'il nous semble que le positionnement de cette antenne, n'est pas adapté compte tenu du milieu ambiant. La Municipalité tient compte de l'aspect émotionnel et des craintes que la population peut avoir, même si ces craintes ne s'appuient sur aucuns travaux scientifiques. Dans ces cas, elle essaye de suivre la population et de trouver d'autres sites. Cela a été le cas à Montoie, cela a été le cas à Vers-chez-les Blancs. Et puis après on essaye également de positionner ces antennes, en tout cas de faire des propositions, dans des lieux moins sensibles à l'œil de M. et M<sup>me</sup> tout-le-monde. Je note au passage que plus vous êtes près d'une antenne, moins il y a de risque au niveau du rayonnement. Quand vous êtes juste sous l'antenne, vous ne risquez rien du tout. Par contre quand vous commencez à être dans la zone d'émission, vous avez fatalement plus d'ondes sur le corps humain, avec entre autres la superposition d'ondes. Donc on nous dit de les mettre loin, on essaye, dans la forêt : mais cela est interdit. Interdit ! Il faut affecter le sol. Ces solutions-là, qui sont purement cosmétiques, je le rappelle, ont été envisagées, mais c'est interdit ! Voilà, donc on a essayé de cas en cas de trouver des solutions et d'accompagner la pollution. Donc je m'élève en faux pour dire qu'on ne fait pas ça. Et puis parfois, quand on ne trouve pas de solution, qu'on trouve qu'il y a des raisons pour s'opposer à la pose d'un mât, entre autres pour des raisons esthétiques, on va jusqu'au Tribunal fédéral. La fois où la Municipalité y a fait recourt, elle a perdu ! Voilà, donc on applique tout bêtement la législation et tout le côté scientifique comme coordination et sur la base de la responsabilité du SEVEN. Nous, c'est purement esthétique, voire du positionnement émotionnel, que l'on intervient parfois. Dire aujourd'hui que l'autorité ne fait rien à tous les niveaux, en tout cas pour ce qui est de notre commune et de notre canton et de notre pays en particulier, je m'inscris en faux. A part les réponses clairement exprimées ici, je ne peux pas vous donner plus d'informations

si ce n'est de compléter peut-être les études scientifiques qui sont régulièrement développées sous l'autorité fédérale en particulier. Je vous remercie.

La discussion est close.

**M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), rapportrice :** – A l'unanimité, la Commission des pétitions décide de transmettre à la Municipalité la pétition pour étude et communication, tout en émettant le vœu que, dans sa communication, la Municipalité cite et commente les chiffres du SEVEN.

**Le président :** – Nous allons pouvoir voter. Les membres qui suivent la commission et acceptent de transmettre à la Municipalité la pétition pour étude et communication, sont priés de le faire voir par un lever de main. Avis contraires ? Abstentions ? **Avec quelques avis contraires et quelques abstentions, vous avez accepté de renvoyer cette pétition pour étude et communication à la Municipalité.** Cette affaire est ainsi traitée.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu la pétition de M. Julien Sansonnens et consorts (507 signatures) : « Non à une antenne-relais de téléphonie mobile au Pavement 19 ! » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

#### **Postulat de M. Julien Sansonnens : « Vitrines : trop d'éclairage (la) nuit »**

Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), rapportrice ; Caroline Alvarez Henry (Soc.) ; Eddy Ansermet (PLR) ; Jean-François Cachin (PLR) ; Martine Fiora-Guttman (PLR) ; Claude Nicole Grin (Les Verts) ; Caroline Hmida-Châtelain (UDC) ; Stéphane Michel (Soc.) ; Namasivayam Thambipillai (Soc.).

Municipalité : M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels.

#### **Rapport photocopié de M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), rapportrice :**

La commission n°13 chargée de l'examen du postulat cité en titre s'est réunie dans les locaux des Services industriels le lundi 19 décembre 2011 de 10h00 à 11h00. Elle était composée de M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), présidente de la commission et rapportrice ; M<sup>me</sup> Claude Nicole Grin (Les Verts) ; M<sup>me</sup> Caroline Alvarez Henry (Socialiste) ; M. Stéphane Michel (Socialiste) en remplacement de M. Philippe Clivaz (Socialiste) ; M. Namasivayam Thambipillai (Socialiste) ; M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman (Libéral-Radical) ; M. Eddy Ansermet (Libéral-Radical) en remplacement de M<sup>me</sup> Françoise Longchamp ; M. Jean-François Cachin (Libéral-Radical) ; M<sup>me</sup> Caroline Hmida-Chatelain (UDC) ; M. Julien Sansonnens (la Gauche).

La Municipalité et l'Administration étaient représentées respectivement par M. Jean-Yves Pidoux, directeur des Services industriels ; M. Eric Davalle, chef du Service de l'électricité ; M. Stephan Henninger, responsable de l'éclairage public et M. Nicolas Waelti, adjoint au chef du Service du développement stratégique, pour les notes de séance.

#### **Rappel du postulat**

Le postulat de M. Sansonnens porte sur l'éclairage des vitrines entre minuit et six heures du matin et sur le potentiel d'économie que cela peut représenter. Il demande une

évaluation de la consommation des vitrines illuminée et une évaluation, en collaboration avec la Société coopérative des commerçants lausannois, de l'impact sur le chiffre d'affaires d'une obligation d'éteindre ces vitrines la nuit. Il demande également de préciser quelles sont les possibilités d'édicter un règlement contraignant ou, à défaut, de proposer des mesures incitatives pour réduire cette consommation.

Monsieur Sansonnens tient à préciser que les pharmacies ; les structures d'urgences ; les hôtels ne sont pas mis en cause par son postulat.

Il estime que son postulat aura une portée symbolique du fait que la Ville a reçu de nombreux prix en matière d'économie d'énergie.

### **Eléments de contexte donnés par les SiL**

M. Pidoux a donné à la commission quelques ordres de grandeur. La consommation lausannoise d'électricité est de 800 GWh par an au total, celle de l'éclairage public est de l'ordre de 7 à 8 GWh par an, soit moins de 1 %. La consommation totale de l'illumination des vitrines peut être estimée à 4 ou 5 GWh et leur consommation entre minuit et six heures du matin de l'ordre de 1 GWh, soit 0,12 % de la consommation lausannoise. Cela représente la consommation annuelle d'environ 300 ménages. Au cours des discussions, M. Pidoux a également rappelé que les SiL travaillaient à la mise en œuvre d'un plan lumière, pour lequel ils ont obtenu du Conseil communal un crédit d'étude de 200 000 francs dans le cadre de la réponse à un postulat de M. Ghelfi. Ce projet prendra en compte l'éclairage nocturne de Lausanne dans ses différentes dimensions : mise en valeur du patrimoine, balisage de la Ville, sécurité, rapport entre éclairage public et privé, économies d'énergie et impact financier. M. Davalle a souligné que l'élaboration des principes du plan lumière était à bout touchant et qu'il privilégiait ce type d'approche permettant de traiter de manière coordonnée, sur la base d'un concept unifié, l'ensemble de la problématique de l'éclairage nocturne. Il a également relevé que les grandes surfaces éteignaient déjà leurs vitrines dès minuit pour des raisons financières.

### **Discussion des commissaires**

Plusieurs commissaires ont estimé que le postulat constituait une ingérence dans la pratique des commerçants et que l'impact financier d'un éclairage économe ou de sa suppression était déjà pris en compte par ces derniers. Un commissaire a relevé que les bijouteries et joailleries avaient déjà l'obligation, de par leur contrat d'assurance de vider ou de sécuriser leurs vitrines et que certaines enseignes se devaient d'être visibles, comme les pharmacies ou les hôtels et leur hall d'entrée.

Plusieurs commissaires ont relevé l'apport que constitue l'illumination des vitrines au sentiment de sécurité au centre ville, en complément de l'éclairage public.

Plusieurs commissaires ont également relevé que Lausanne, capitale olympique, ville de tourisme, se devait d'avoir un centre attractif et éclairé, qu'une ville sans éclairage est une ville triste. La vie des noctambules commence souvent tard et l'on vient de loin pour se divertir le soir à Lausanne, l'illumination des vitrines contribue à donner l'image d'une ville vivante la nuit.

Plusieurs commissaires ont également relevé que le potentiel d'économie était faible au regard des autres enjeux (attrait de la ville et sécurité).

Un commissaire a rappelé qu'une motion de M. Ferrari, transformée en postulat, portant sur l'illumination de Lausanne par les privés, était toujours pendante et que ce nouveau postulat faisait double emploi. Plusieurs commissaires ont estimé que l'approche globale de la problématique de l'éclairage, sous l'angle du plan lumière prévu par les SiL, était la manière la plus efficace de traiter cette problématique particulière et d'avoir un débat constructif, en tenant compte de l'ensemble des paramètres.

M. Sansonnens a relevé que son postulat ne portait pas sur la sécurité et que celle-ci devait être abordée sous un autre angle, notamment celui de la présence policière. Il a également

relevé qu'il voulait susciter le débat sur la présence du commerce en ville et sur la visibilité et la place qu'il s'agit de lui donner. Ses arguments n'ont pas convaincu la commission.

A l'issue de ses débats, par 6 voix contre, 3 abstentions et 1 voix pour, la commission a refusé la prise en considération du postulat de M. Sansonnens et son renvoi en Municipalité. Elle vous recommande, M. le Président, Mesdames et Messieurs, d'en faire de même.

#### Discussion

**M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), rapportrice :** – Le postulat de M. Sansonnens porte sur l'éclairage des vitrines entre minuit et six heures du matin, ce qui est évidemment totalement illégal, nous ne pouvons pas et la Ville ne peut pas, ni la police, interférer en la matière. D'autre part, plusieurs commissaires ont également estimé que le postulat de M. Ferrari était nettement plus complet et que le postulat de M. Sansonnens était un doublon. Je rappelle que nous avons reçu une invitation à l'inauguration du nouvel espace Contact Energies, où il est notamment proposé d'expliquer comment faire des économies d'énergie, comme l'indique la lettre dont je vous lis un extrait « ...le Contact Energies pour toutes les informations sur l'énergie, dont entre autres des conseils pour les économies d'énergies et les subventions liées ». Durant la commission, la présidente, c'est-à-dire moi, et d'autres membres de la commission, ont proposé au postulant de retirer son postulat et de recevoir dans les deux mois une communication des Services industriels. La commission a en effet considéré qu'elle a reçu toutes les réponses aux questions qui avaient été posées par M. Sansonnens. De plus, nous avons la chance d'avoir dans notre commission M<sup>me</sup> Fiora-Guttman, qui est la présidente de l'Association des commerçants lausannois, et elle aurait pu, par un mail, envoyer à tous ses membres une mise en garde sur l'utilisation de certains éclairages, et leur proposer d'entrer en relation avec le Contact Energies. Nous craignons que, si le Conseil communal renvoie ce postulat à la Municipalité, la seule et unique réponse que M. Sansonnens reçoive soit un quasi-copie de mon rapport, parce que tout a été dit en séance de commission et dans mon rapport. Cela ne fera que doubler le prix de votre postulat qui a coûté jusqu'à présent 2000 francs, et qui coûtera alors 4000 francs. Personnellement, je n'ai pas spécialement envie que nous ayons le droit d'imposer à des privés, que ce soit des commerçants ou des privés comme vous et moi, le contrôle de leur éclairage.

**Le président :** – Voilà merci M<sup>me</sup> la rapportrice. Je pense que vous vous êtes aussi exprimée à titre personnel.

**M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), rapportrice :** – Non, uniquement en tant que présidente. Pardon.

**Le président :** – D'accord, alors je vous remercie pour ce complément d'information à votre rapport.

La discussion est ouverte.

**M<sup>me</sup> Françoise Longchamp (PLR) :** – Tout a été dit par M<sup>me</sup> Brélaz ou presque, mais j'aimerais ajouter que lorsque nous avons reçu M. le professeur Killias pour parler des caméras de vidéo-surveillance, le professeur Killias nous avait bien mis en garde contre le manque d'éclairage dans les rues, notamment par le biais des vitrines. Je pense qu'il est très important pour la sécurité de la population que les rues soient bien éclairées. Et l'éclairage des vitrines contribue à cet éclairage. On voit très bien que quand il y a une panne d'électricité dans une commune, comme il y en a eu pendant les vacances de Pâques, à Beaulieu-ouest, comme il y en a eu dans le sud de la France dans la même période, un nombre invraisemblable de cambriolages a été perpétré durant le laps de temps où il n'y avait pas d'éclairage dans les rues. Je vous recommande de refuser la prise en considération de ce postulat.

**M. Alain Hubler (La Gauche) :** – Je crois que l'éclairage public privé, la nuit, est un serpent de mer qui reviendra encore longtemps. Il n'empêche que lors de l'examen d'un

récent préavis, nous avons appris que l'immeuble de Chauderon 5, propriété de la Ville, avait des magasins qui devaient climatiser leur locaux parce que l'éclairage à lampe tungstène ou allogène classique, surchauffait les locaux. Bien, ça c'est quand même un point qu'il conviendrait de réglementer, d'ailleurs le municipal en charge du dossier avait dit que peut-être un jour, et on espère que ce sera bientôt, les propriétés de la Ville au moins imposeront des normes strictes concernant l'éclairage. Dire qu'il est exclu de légiférer ou de réglementer plutôt sur l'éclairage privé, je ne suis pas absolument persuadé que ça soit vrai. Je n'ai pas d'avis là-dessus. Je pense que les juristes de service vont pouvoir s'écharper et je pense qu'il pourrait y avoir un règlement puisqu'il y a bien des règlements sur des tas de choses qui, par exemple, imposent de déclarer à la Police du commerce l'organisation d'une fête dans des locaux privés de la Ville pour fêter les 80 ans de grand-maman, avec émoluments par-dessus le marché. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas imposer des éclairages raisonnables. D'un autre côté, comme l'a rappelé le municipal des SI en commission, l'éclairage public, ce n'est pas le gros morceau de la consommation d'énergie, ce qui n'empêche pas que, si on commence par des petits morceaux et qu'on les additionne, on peut finir par arriver à de plus gros morceaux. Concernant enfin la sécurité en ville : évidemment qu'un bon éclairage public permet de donner un certain sentiment de sécurité. Je ne sais si vous vous rappelez de la panne de courant d'il y a deux ou trois ans – qui avait fait très plaisir à notre municipal des SI – je me souviens avoir traversé Chauderon, Bel-Air et le Grand-Pont, et que cela m'avait fait bizarre de ne voir que des ombres se déplacer. Il n'empêche que l'on peut quand même avoir un éclairage qui soit intelligemment pensé. Par ailleurs, je crois savoir aussi, pour en avoir discuté avec le chef du SEL, donc du Service de l'électricité, que l'éclairage public est dimensionné en fonction de l'éclairage privé. Par exemple si vous regardez la rue de Bourg, où il y a beaucoup de magasins avec plein de lumière, on se demande pourquoi, eh bien l'éclairage n'est pas le même que dans une rue où il n'y a pas de magasin. Ils en tiennent compte. Nos services et notre administration sont quand même tout à fait performants et réveillés à ce propos. Il n'empêche que de classer purement et simplement ce postulat me semblerait être une erreur sur le fond, peut-être pas sur la forme, ou peut-être pas sur l'intention pratique je dirais. Mais ce serait un signe assez négatif qui permettrait de continuer à dire : on éclaire comme on veut, où on veut, quand on veut et un point c'est tout. Je vous encourage donc à accepter la transmission de ce postulat à la Municipalité.

**M. Julien Sansonnens (La Gauche) :** – Quelques éléments de contexte, comme vous le savez, je ne vous apprends rien, on est dans une période d'incertitude en matière d'énergie. Beaucoup de nos discussions à ce Conseil sont axées autour de l'énergie et c'est bien légitime parce que c'est une question qui nous engage pour les prochaines décennies et qui est tout à fait cruciale. Fin du pétrole bon marché, remise en question de l'énergie nucléaire. Il faut donc chercher des alternatives, de nouvelles sources d'énergie et des économies d'énergie. Alors quel est le but de cette proposition ? C'est tout simplement de faire la chasse au gaspillage d'énergie et j'ai envie de dire, à tous les gaspillages d'énergie, en commençant par les plus modestes, ceux qui semblent peut-être le plus illégitime et j'ai proposé de commencer par cette question des vitrines éclairées la nuit, mais il y a certainement d'autres leviers sur lesquels nous pouvons agir.

J'aimerais revenir sur quelques éléments qui sont apparus lors du débat et qui apparaîtront peut-être ce soir. Tout d'abord il s'agirait d'une mesure qui est strictement symbolique. Eh ben oui, mesdames, messieurs, chers collègues, c'est effectivement une mesure qui est à peu près strictement symbolique, encore que, mais j'ai envie de dire que la politique c'est quoi, sinon du symbole – j'entends – c'est donner des impulsions, c'est donner du sens et la symbolique est quelque chose d'extrêmement important en politique. Pas si symbolique que ça finalement, puisque le rapport nous apprend que l'éclairage des vitrines correspond à peu près à la consommation de 300 ménages. Je vous rappelle quand même qu'il y a deux semaines, lors du dernier Conseil, on a voté la rénovation de pompes de fontaines qui consomment à peu près l'équivalent de 50 à 60 ménages. On les a votés avec beaucoup de

bon sens, me semble-t-il. Et c'est un coût de 728 000 francs, qui n'est pas à charge de la Ville, mais qui sera bien payé par quelqu'un. Nous acceptons de dépenser près d'un million de francs pour réduire la consommation de 50 à 60 ménages, c'est bien peut-être que la consommation de 300 ménages n'est pas si insignifiante que cela.

Deuxième point sur lequel j'aimerais revenir, on nous dit que cela enlaidirait la ville puisque les vitrines rendraient la ville attractive, vivante, très bien pour le commerce et les touristes. Les goûts et les couleurs, naturellement, ne se discutent pas, mais j'invite peut-être les personnes, qui ont ce type d'argumentation, à aller voir ce qui se passe un petit peu à l'étranger. Notamment certaines villes du sud de la France, certains villages du sud de la France qui sont extrêmement bien conservés et dont l'attrait touristique principal est le cachet. Finalement c'est le fait qu'il y a très peu de vitrines, très peu de commerces, mais des endroits qui sont préservés. Et il n'y a pas forcément besoin d'aller au sud de la France. Regardez le quartier de la Cité, c'est un quartier qui a peu d'activités commerciales, pas de grandes vitrines, pas de grands magasins, est-ce pour autant un quartier qui est triste et mort ? Ma foi chacun en jugera. Pour ma part je trouve que c'est certainement l'un des plus beaux de notre ville. Pour la question de la sécurité ; M<sup>me</sup> Longchamp vient de remettre cet argument sur la table, mais est-ce que c'est vraiment le rôle des vitrines que d'éclairer la rue ? Je concède que les vitrines contribuent à faire baisser le sentiment d'insécurité peut-être parce que cela éclaire la rue, mais est-ce une manière rationnelle d'éclairer les rues ? Ne faut-il pas réfléchir à des questions de hauteur, à des questions de type d'ampoules ? etc. C'est certainement toute une science assez importante là-dedans et je ne suis pas persuadé qu'éclairer les rues à partir des vitrines soit vraiment une manière rationnelle d'utiliser cet éclairage. Encore un argument, on me dit que c'est une idée farfelue qui serait finalement proposée par quelques rêveurs d'extrême gauche – c'est quelque chose que j'ai aussi entendu – eh bien, chers collègues, je me suis un petit peu inspiré de ce qui se fait ailleurs, c'est en France encore une fois – on parle beaucoup de la France ce soir – c'est en France que cette proposition a été déposée par l'ancien gouvernement, de droite d'ailleurs. Une idée proposée en décembre 2011 par Nathalie Kosciusko Morizet pour réduire la dépendance énergétique du pays, une idée qui est en train d'être débattue actuellement à Paris. Vous voyez bien que ce n'est pas quelque chose de strictement lausanno-lausannois. D'autres grandes villes, à commencer par Paris et pas forcément la plus insignifiante, réfléchissent à cette question-là. Alors à Paris, c'est entre 1 h et 6 h du matin, moi j'avais proposé entre minuit et 6 h, mais vous comprenez bien que le principe est le même et que c'est une mesure qui, encore une fois, a été proposée par l'ancienne ministre de droite Nathalie Kosciusko Morizet.

Enfin, dernier argument que j'ai entendu, il s'agirait là d'une ingérence dans la pratique des commerçants et là on rejoint tout à fait l'argumentation qu'a défendue M. de Haller, finalement, que l'Etat, respectivement les autorités, n'ont pas à s'ingérer, c'est un terme qu'on a beaucoup entendu, dans la pratique des commerçants. Mais oui, chers collègues, c'est une ingérence effectivement dans la pratique des commerçants ! Mais ce n'est tout de même pas la première fois que, lorsque l'intérêt général le requiert, l'autorité prend des mesures et s'ingère dans la pratique des commerçants. Lorsqu'on dit que les enfants de 7 ans ou de 8 ans ne travaillent pas dans les magasins, on s'ingère certainement dans le droit et dans la pratique des commerçants. Quand on dit qu'on ne peut pas vendre tout et n'importe quoi dans les magasins, l'autorité s'ingère dans la pratique des commerçants. C'est donc quelque chose qui n'est pas nouveau, ni particulièrement scandaleux, me semble-t-il. Enfin une toute dernière précision, les services d'urgences, les pharmacies, les hôtels, M. Pernet, ne sont pas concernés par cette proposition, donc s'il vous plaît, évitons cet argument-là qui revient sans cesse, les services d'urgences, les pharmacies et les hôtels ne sont pas concernés par cette proposition. Voilà je crois que c'est donc une mesure écologique, une mesure de bon sens et je vous remercie de faire bon accueil à cette proposition.



**M. Benoît Biéler (Les Verts) :** – Vous ne l’aurez peut-être pas encore compris, les Verts soutiendront ce postulat qui propose des économies d’énergie dans une période où évidemment ceci nous tient fortement à cœur. Certes des bases légales semblent manquer pour imposer les mesures obligatoires aux commerçants mais il nous semble qu’il y a des économies significatives possibles via des mesures incitatives que l’on pourrait proposer aux commerçants. Le groupe des Verts soutiendra donc ce postulat.

**M. Guy Gaudard (PLR) :** – J’interviens en tant que professionnel de la branche des installations électriques. Il vrai que nos milieux associatifs professionnels ont entamé une réflexion qui vise à sensibiliser quand même la clientèle sur les économies d’énergie qu’on peut réaliser. Le postulat de M. Sansonnens demande d’éteindre les vitrines de minuit à 6 h du matin ; je pense que le commerçant responsable économise son énergie. Il n’y a pas besoin de lui dire d’éteindre à 24 h, il le fera d’office à 22 h. Je propose quand même que celui qui veut absolument éclairer ses vitrines de minuit à 6 h puisse le faire, mais devrait subir avoir un tarif progressif. A l’époque, il y a une trentaine d’années, il existait le tarif vitrines. C’était une télécommande de la ville de Lausanne qui enclenchait les vitrines à une certaine heure et le tarif était surtaxé. Il semblerait qu’on n’a pas le droit de surtaxer l’énergie mais peut-être qu’il faudrait réfléchir à cette possibilité. Peut-être que la première heure de consommation entre minuit et 1 h coûterait le double du prix initial du kilowattheure et plus on irait dans le temps jusqu’à 6 h du matin, plus on majorerait ce prix au kilowattheure, ce qui n’empêcherait pas le commerçant qui veut à tout prix avoir son éclairage dans la vitrine de l’éclairer.

**M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttmann (PLR) :** – Ma casquette, je n’ai pas besoin de la rappeler, c’est la présidence de l’Association des commerçants lausannois. MM. Biéler et Sansonnens, nous n’avons pas attendu votre dépôt de postulat – nous ne sommes pas tous bêtes et nés bêtes – pour réfléchir à la manière de ne pas gaspiller l’énergie. L’usage d’ampoules LED, ça fait bien longtemps que le commerce en utilise, les vitrines, comme l’a dit mon collègue M. Gaudard, sont éteintes de 23 à 24 h jusqu’à 6 h ou 7 h du matin, évidemment cela dépend des saisons. Je pense qu’il faut quand même faire attention à l’inégalité de traitement, vous l’avez déjà répété mais je le répète encore, les services d’urgences, les hôtels, les pharmaciens, les vétérinaires qui ont des enseignes, ont aussi des vitrines pour d’autres choses. Leur permettre d’éclairer par dérogation provoquerait une inégalité de traitement. En tant qu’hôtesse je suis surprise de vous voir comparer Lausanne à un village ! Il faut savoir ce que vous voulez dire puisqu’au début de votre intervention, vous dites que Lausanne devrait être comme un village et puis à la fin vous finissez par Paris. J’aimerais comprendre où vous vous situez. Finalement je trouve détestable l’ingérence de certains dans le domaine privé parce que pour les taxes, les interdictions, et le reste vous êtes là pour nous les donner. Là aussi, il faut savoir où on se positionne. C’est pourquoi je vous demande de classer et de ne pas prendre en considération ce postulat. Je vous remercie.

**M. Philippe Mivelaz (Soc.) :** – Le groupe socialiste est très divisé sur cette question, c’est pourquoi je ne donnerai pas une position de groupe. Mais peut-être un petit rappel par rapport à l’aspect sécurité. Dans un sondage mené sur la qualité de vie dans le cadre de l’Observatoire de la sécurité, la demande de davantage d’éclairage public était une des principales demandes exprimées par les Lausannois. C’est donc un aspect à prendre en compte. On a appris que l’éclairage public est modulé en fonction des vitrines. Dès lors pourquoi ne pas profiter de l’éclairage des vitrines ? Disons que l’économie d’énergie sera toute relative si on compense l’éclairage des vitrines par de l’éclairage public. En résumé, l’économie d’énergie est assez faible et cet aspect sécuritaire est quand même à prendre en considération.

**M. Philipp Stauber (UDC) :** – J’ai deux questions que j’aimerais adresser à M. Pidoux. La première, est-ce que les Services industriels ont une recommandation pour les commerçants au sujet de l’éclairage en ville ? Deuxième question, est-ce que les nouvelles

technologies comme les lampes LED qui ont été évoquées amènent naturellement une réduction de la consommation dans les années à venir ? Si oui de combien environ ?

**M. Jacques Pernet (PLR) :** – M. Mivelaz a dit précisément ce que je voulais dire. M. Sansonnens a dit que si les vitrines étaient éteintes, il faudrait remplacer l'éclairage par l'éclairage public donc l'économie serait nulle. Par contre je trouve que ça serait beaucoup mieux si dans son postulat, il demandait à la Municipalité de faire tout son possible pour aider les commerçants, par exemple, à éclairer leur vitrine au moyen de LED. On sait très bien que le LED est très peu demandeur en énergie et maintenant peut donner des lumières très agréables et des lumières puissantes avec une très faible consommation. Et là, la Ville peut avoir son rôle à jouer. Mais je vous recommande de ne pas donner suite à ce postulat.

**M. Vincent Rossi (Les Verts) :** – Nous avons entendu beaucoup de choses sur ce postulat, mais je vous rappelle qu'il est drôlement utile. D'abord le premier point demande une évaluation de la consommation électrique des vitrines et magasins lausannois ; c'est un audit énergétique gratuit qui est offert aux commerçants lausannois, je trouve que c'est drôlement sympa et ce serait drôlement utile aussi pour nous de connaître ce résultat. Le point 2 demande ensuite de voir dans quelle mesure, cela a une influence sur le chiffre d'affaires. C'est assez intéressant aussi que les commerçants puissent savoir quel est le retour sur leur investissement énergétique. Le point 3 demande d'établir quelle est la base légale réglementaire. Il ne demande pas de dire qu'il faut utiliser cette base légale et réglementer à tout prix. Par exemple, si on trouvait des solutions permettant de réduire la consommation électrique des vitrines d'un rapport 20 grâce aux LED, peut-être que l'on pourrait se dire que la consommation électrique est acceptable par rapport aux services qu'elle fournit. Et c'est exactement la même chose avec le point 4, s'il n'existe pas de base légale réglementaire, on peut voir s'il est opportun d'en créer et puis trouver des solutions incitatives : et là j'ai entendu M. Gaudard qui proposait qu'on communalise l'éclairage des vitrines des commerçants lausannois. Je trouve que cela va peut-être un petit peu loin, mais on peut au moins proposer des solutions incitatives. Une tarification progressive de l'électricité, ce qui est impossible selon le syndic, serait incitative et irait exactement dans le sens de M. Gaudard. Donc je vous demande simplement de voir le côté utile de ce postulat et d'être cohérents et donc de le soutenir comme il se doit.

**M. Alain Hubler (La Gauche) :** – J'ai une petite question à M. Pernet qui dit que l'on pourrait éventuellement inciter les commerçants à utiliser des LED économiques en énergie. J'ose espérer qu'il ne sous-entend pas que la Ville pourrait équiper tous les commerces de Lausanne d'ampoules LED, parce que ça coûterait très cher et je pense que le budget communal en souffrirait, ce qui le navrerait au moment du vote de ce budget. Je crois qu'il faut être cohérent : vous ne voulez pas d'ingérence communale, chez les commerçants, alors payez-vous vos LED vous-même ! C'est pour cela que je suis favorable à des mesures pour réglementer les heures d'éclairage. Mais, comme l'a dit M. Rossi, c'est un postulat. Un postulat demande à la Municipalité de trouver des pistes et je trouve que de refuser un postulat qui demande des économies d'énergie sur le plan de l'éclairage nocturne des commerces est un signal qui est très mauvais. Je dis ça pour les membres du groupe socialiste qui hésitent sur cet objet. La plupart d'entre eux ont voté quelque chose de beaucoup moins lumineux, de beaucoup plus sombre, il y a quinze jours à propos des mesures d'éloignement. Donc maintenant, camarades socialistes, ne jouez pas les vierges effarouchées sur cet objet, ne compliquez pas ce qui n'est pas compliqué, je vous suggère de voter ce postulat. Et pour être sûr que vous aurez bien travaillé avec nous ce soir, je demande l'appel nominal.

**M<sup>me</sup> Martine Fiora-Guttman (PLR) :** – J'aimerais répondre à M. Rossi quant à la question du chiffre d'affaires. M. Rossi, soyez conséquent avec vous-même, le titre du postulat c'est « Vitrines : trop d'éclairage la nuit ». A ce que je sache, vous connaissez comme moi la réglementation des horaires d'ouvertures à Lausanne. Sachez que le chiffre d'affaires est nul puisque les commerces sont fermés.

**M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), rapportrice** : – Par année, l'éclairage des vitrines équivaut à 0,12 % de la consommation lausannoise. Donc on ne peut pas dire que c'est vraiment énorme. D'autre part depuis 1990, l'ancien directeur des SI a mis en place un service où les gens, les commerçants peuvent s'adresser aux Services industriels pour bénéficier gratuitement d'une visite de spécialistes dans leur commerce qui leur indiquent le meilleur éclairage à utiliser. Comme je vous l'ai déjà dit auparavant, le lundi 23 avril, il y a eu une inauguration du nouvel espace Contact Energies avec notamment des conseils sur les moyens de faire des économies d'énergie, comme l'indique le papillon reçu (*elle lit le flyer*) « le Contact Energies pour toute information sur l'énergie dont entre autres des conseils pour les économies d'énergie et les subventions liées ». Je vous rappelle par ailleurs que les discussions à propos du postulat de M. Sansonnens à la suite de celui de M. Ferrari ont porté sur le fait que le dépôt du premier faisait double emploi. Plusieurs commissaires ont estimé que l'approche globale de la problématique de l'éclairage, sous l'angle du plan lumière prévu par les SIL, était la manière la plus efficace de traiter cette problématique particulière et d'avoir un débat constructif en tenant compte de l'ensemble des paramètres.

**M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR)** : – Comme le dit ma préopinante, il serait bon de revenir à un débat objectif. Nous attendons la réponse au postulat ou motion Ferrari, nous avons un certain nombre de projets qui proviendront des Services industriels à l'avenir et puis enfin il faut rappeler qu'il y a un cadre fédéral, une loi fédérale, une autorité fédérale sur ces questions de tarifs d'électricité et on ne peut pas bricoler. Cela n'est tout simplement pas possible de bricoler des tarifs lausanno-lausannois sur ces questions.

**M. Jean-Yves Pidoux, municipal, Services industriels** : – La présidente-rapportrice a dit au début de son intervention que tout était déjà dit. Visiblement, il a fallu le redire et même inventer des nouvelles choses ; je vous remercie de vos interventions. Il n'est pas d'usage que la Municipalité intervienne très longuement au moment de la prise en considération. Je peux vous donner quelques éléments de contexte et répondre aux questions qui ont été posées par certains d'entre vous, en particulier par M. Stauber. Alors on peut dire globalement que les éclairages LED à l'achat sont à peu près entre 3 et 5 fois plus chères que les ampoules classiques, mais que leur durée de vie est énormément plus longue – ça se compte en dizaines de fois – et que leur consommation – sous certaines conditions, quand elles ne sont pas trop rapprochées les unes des autres, etc. – est également une bonne dizaine de fois plus réduite que celle des ampoules classiques. Bon, il faut encore différencier les ampoules à incandescence, d'ailleurs bientôt interdites et les ampoules halogènes basse consommation.

Comme plusieurs d'entre vous l'ont rappelé, les Services industriels ont rouvert à l'entrée des Services industriels un lieu d'accueil qui s'appelle Contact Energies.

Je vous rappelle aussi que nous avons organisé au Forum de l'Hôtel de Ville, il y a une année ou deux, une exposition sur les différents modes d'éclairage, à la fois dans les espaces privés et dans les espaces semi-privés, ouverts, commerciaux ou publics. Donc nous sommes évidemment à disposition de l'ensemble des consommateurs lausannois, y compris les commerçants, si ceux-ci souhaitent avoir des conseils, et nous sommes évidemment très disposés à leur en donner.

Nous sommes très disposés à encourager les économies d'énergie. Un point que je voudrais soulever parce que la remarque de M. Hubler m'a un peu étonné : je ne crois pas qu'il y ait tellement d'espaces dans la ville ou dans les locaux de l'administration qui soient chauffés avec les ampoules. En tout cas, nous vous avons présenté ici plusieurs préavis liés aux économies d'énergie, en particulier dans les collèges avec les fameux limiteurs de tension, et en principe nous devrions être attentifs à l'ensemble de cette consommation, en particulier lorsqu'elle est absurde, c'est-à-dire lorsque ce qui devrait éclairer sert à chauffer.

Et puis effectivement, si vous renvoyez ce postulat, nous y répondrons, ainsi qu'à celui de M. Ferrari, dans une réflexion plus générale qui sera liée à ce que nous avons appelé le plan lumière. Ce Conseil communal a voté il y a quelques années un montant de 200 000 francs pour mettre sur pied un tel plan lumière. Cela signifie une organisation de la ville sous l'angle de l'éclairage qui tient compte à la fois des économies d'énergie, de l'éclairage patrimonial des monuments, de l'éclairage public utilitaire, de l'éclairage festif et tout cela peut être fait de façon très rationnelle et à la fois urbainement très valorisante pour l'espace urbain lausannois. Je me réjouis de pouvoir vous présenter cela prochainement. Nous avons eu plusieurs séances déjà avec le directeur de Travaux et le Service de l'urbanisme sur ces questions. Il y a des choses très prometteuses, à la fois en termes urbains et en termes énergétiques. Cela viendra et, si vous renvoyez ce préavis, réponse lui sera donnée, ainsi qu'à celui de M. Ferrari, dans le préavis qui vous sera soumis.

Et puis effectivement, il y a un contexte plus général. La proposition de M. Gaudard est malheureusement actuellement impraticable, selon notre connaissance de la législation fédérale, puisque cette législation, telle que les juristes nous la commentent, interdit les tarifs progressifs. Les juristes nous disent qu'on doit avoir des tarifs constants pour des catégories de clients déterminées. Cela peut évoluer et, évidemment, le programme énergétique de la Confédération avec. On ne pense pas seulement à ce qui doit arriver en 2050 mais à toute la période entre maintenant et 2050, qui doit être étudiée et qui doit être évolutive, et je pense que nous aurons certainement des choses à reformuler en matière tarifaire.

Enfin, vous avez dit beaucoup de choses sur les questions sécuritaires et sur l'apport de l'éclairage privé à la sécurité publique. Je pense qu'il y a certaines zones de la ville, mais plutôt rares, où l'éclairage privé est en quelque sorte utilisé pour la sécurité publique. En même temps, si vous pensez à la rue de Bourg, ce n'est pas la zone qui est actuellement la moins problématique, certains d'entre vous ont fait référence au fait que la rue de Bourg avait bien changé depuis que des activités plus ou moins délictueuses s'y produisent en pleine lumière, que ce soit le jour ou la nuit. Donc la question de l'éclairage doit être aussi mise en perspective avec des problématiques de sécurité publique qui ne sont pas seulement liées à la politique énergétique de la Ville. Encore une fois, si vous souhaitez renvoyer ce préavis, nous y répondrons dans un contexte plus global et dans ce sens-là effectivement nous n'aurons pas de travail supplémentaire à compter en milliers ou en dizaines de milliers de francs. Merci.

**M. Jacques Pernet (PLR) :** – Après que M. Hubler a appelé ses camarades à voter alignés couverts, je veux quand même répondre à la remarque qu'il a faite au sujet de mon intervention. Il existe une aide fédérale et la profession que j'exerce en bénéficie en ce sens que si on équipe nos établissements de lampes LED – puisque dans un hôtel c'est vrai le client est peut-être moins respectueux de l'économie d'énergie que dans son propre domicile – on a une aide fédérale pour acquérir des ampoules LED à des prix abordables avec une forme de subvention. Donc, c'est tout à fait possible et je pense que la Commune peut très bien faire le relais et ce fonds fédéral est précisément fait pour que la consommation d'énergie des personnes qui sont actives dans toutes sortes de commerces puisse diminuer et répondre aux besoins de la population tout en étant moins gourmands en énergie. Donc, c'est tout à fait possible.

**M. Fabrice Ghelfi (Soc.) :** – Le Parti socialiste est acquis aux économies d'énergie et à l'efficacité énergétique. Nous remercions à cet égard La Gauche d'éclairer notre lanterne grâce à ses arguments édifiants. Mais nous allons malgré tout rester sourds à ses appels comminatoires puisqu'au postulat qui s'appelle « Vitrites : trop d'éclairage (la) nuit », je répondrai : « La Gauche, trop d'attaques peuvent nuire à votre objectif ». J'ajouterai que, peut-être, vous feriez quelques économies d'énergie en prenant moins le micro pour attaquer le PS et que votre efficacité énergétique au niveau de l'argumentaire doit être encore sensiblement améliorée.

La discussion est close.

**M<sup>me</sup> Marie-Ange Brélaz-Buchs (Les Verts), rapportrice** : – A l'issue de ses débats, par 6 voix contre, 3 abstentions et 1 voix pour, la commission a refusé la prise en considération du postulat de M. Sansonnens et son renvoi en Municipalité. Elle espère et vous en remercie d'avance d'en faire de même.

**Le président** : – Merci, nous avons une demande de vote nominal de M. Hubler. Nous allons donc tout d'abord en discuter, selon l'article 90, cinq personnes demandent-elles le vote nominal ? Il faut lever la main, merci, ça fait 5, c'est bon. Donc nous allons procéder au vote nominal. Maintenant, j'ai une demande de parole de M. Bendahan.

**M. Samuel Bendahan (Soc.)** : – Est-ce que je ne me trompe pas si je dis que si on demande le bulletin secret et qu'on vote le bulletin secret, c'est le bulletin secret qui l'emporte ? (*Réponse hors micro d'une conseillère : oui, absolument*). Alors, je demande le vote à bulletin secret, s'il vous plaît.

**Le président** : – Le vote à bulletin secret c'est l'application de l'article 91. Est-ce que 15 conseillers demandent le vote à bulletin secret ? Alors je prierai les scrutateurs de compter. Levez la main, s'il vous plaît. Treize personnes ; je suis désolé, il n'y a pas 15 personnes. On a compté, M<sup>me</sup> Wermelinger également : il n'y avait pas les 15 personnes, donc nous allons procéder au vote nominal. Les personnes qui sont pour la prise en considération du postulat, votent oui. Les personnes qui sont contre, votent non. Il est possible de s'abstenir. Le vote est ouvert.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

*Ont voté oui* : M<sup>mes</sup> et MM. Adam Yves, Beaud Valéry, Biéler Benoît, Bonnard Claude, Buclin Hadrien, Chautems Jean-Marie, Crausaz Mottier Magali, Dolivo Jean-Michel, Gazzola Gianfranco, Gebhardt André, Graber Nicole, Guidetti Laurent, Hubler Alain, Knecht Evelyne, Lapique Gaëlle, Litzistorf Spina Natacha, Müller Elisabeth, Ostermann Roland, Rebeaud Laurent, Resplendino Janine, Rossi Vincent, Ruf Florian, Sansonnens Julien, Velasco Maria.

*Ont voté non* : M<sup>mes</sup> et MM. Abbet Raphaël, Allaz Christelle, Ansermet Eddy, Aubert Eliane, Bendahan Samuel, Bergmann Sylvianne, Bettschart-Narbel Florence, Brélaz-Buchs Marie-Ange, Bürgin Daniel, Calame Maurice, Chollet Jean-Luc, Clivaz Philippe, de Meuron Thérèse, Decollogny Anne-Françoise, Ducommun Philippe, Faller Olivier, Fiora-Guttman Martine, Fracheboud Cédric, Gaillard Benoît, Ghelfi Fabrice, Graf Albert, Henchoz Jean-Daniel, Hildbrand Pierre-Antoine, Hmida-Châtelain Caroline, Jeanmonod Alain, Klunge Henri, Laurent Jean-Luc, Longchamp Françoise, Marti Manuela, Meystre Gilles, Mivelaz Philippe, Moscheni Fabrice, Oberson Pierre, Pernet Jacques, Perrin Charles-Denis, Peters Solange, Picard Bertrand, Ruiz Rebecca, Ruiz Vazquez Francisco, Saugeon Esther, Schlienger Sandrine, Stauber Philipp, Tschopp Jean, Wermelinger Elisabeth, Wild Diane, Zuercher Magali.

*Se sont abstenus* : M<sup>me</sup> et MM. Gaudard Guy, Knecht Mirelle, Mach André, Philippoz Roland, Rapaz Roland, Thambipillai Namasivayam.

**Le président** : – Voilà **par 46 non, 24 oui et 6 abstentions, vous avez refusé la prise en considération de ce postulat**. Je vous remercie.

#### **Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le postulat de M. Julien Sansonnens : « Vitrites : trop d'éclairage (la) nuit » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide* :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

## **Réponse à la motion de M. Ulrich Doepper : « Des vues sur nos poubelles »**

Rapport-préavis N° 2011/38 du 13 juillet 2011

Travaux

### **1. Objet du rapport-préavis**

Ce rapport-préavis répond à la motion de M. Ulrich Doepper intitulée « Des vues sur nos poubelles » en évoquant deux éléments relatifs à l'aménagement urbain de la ville de Lausanne. D'une part, le rapport-préavis met en évidence la stratégie envisagée pour la préservation de la terrasse panoramique située à l'avenue de Jurigoz, et d'autre part, fournit des explications sur l'étude menée par le service de l'assainissement afin de résoudre la question des déchets dans le secteur de Jurigoz.

### **2. Préambule**

La motion fait référence à l'objectif 4 et au principe 12 du Plan Directeur Communal (PDCOM) qui préconise le maintien et la valorisation des vues principales de haute valeur. Sur cette base, la motion cite la vue sur le lac cadrée par l'avenue Juste-Olivier. En effet, une perspective est offerte tout au long de cette avenue jusqu'à celle de Jurigoz, où une terrasse, constituée par la toiture du bâtiment N° incendie 11160 sis sur une parcelle privée communale, permet d'apprécier le panorama sur le lac. Dans ce contexte, la motion demande :

- que l'usage de cette toiture comme terrasse panoramique soit pérennisé, son aménagement amélioré et sa hauteur limitée à l'altitude actuelle ;
- que la Municipalité recherche une solution fonctionnellement et esthétiquement satisfaisante pour concilier la qualité de cet espace public avec les exigences du tri des déchets.

### **3. Réponse**

La Municipalité confirme les orientations du Plan directeur communal citées dans la motion et admet que le respect du principe 12 du PDCOM est rendu difficile en raison de l'usage de dépôt sauvage de déchets du lieu.

Afin de pérenniser la terrasse panoramique, la Municipalité changera l'affectation de la parcelle, actuellement en zone mixte de forte densité dans le cadre du Plan général d'affectation (PGA), pour l'affecter à la zone de parcs et espace de détente lors de la prochaine révision partielle du PGA qui découlera du PDCOM en cours de révision. Dans la foulée, l'opportunité d'une amélioration de l'aménagement de la terrasse sera étudiée.

En ce qui concerne la problématique des déchets, dans le but de trouver une solution fonctionnelle et esthétiquement satisfaisante, une étude a été menée. Le premier constat concerne l'emplacement du « point fixe de tri Jurigoz », qui suit la logique d'emplacement des points fixes couvrant l'ensemble de la commune de Lausanne. Le deuxième constat concerne les bâtiments non équipés en conteneurs de tri de déchets. Pour ce dernier point, le Service de l'assainissement enverra prochainement un courrier aux propriétaires desdits bâtiments, dans le quartier de Jurigoz, les informant de la suppression de ce point fixe de tri et les mettant en demeure de s'équiper.

Dans cette optique, l'équipement des bâtiments précités réduira de manière significative le nombre de conteneurs sur l'espace public et la suppression de ce point fixe de tri valorisera la vue sur le lac. La redistribution stratégique des containers concernant les déchets d'huiles usées, de PET, d'aluminium et de textiles sur les autres déchetteries à proximité des habitants et usagers est nouvellement à l'étude par le Service de l'assainissement.

Une décision concernant les nouveaux lieux sera prise prochainement et une information sera diffusée dans le quartier deux semaines avant la suppression du site de Jurigoz.

Concernant la déchetterie mobile (12 fois par année), des variantes ont été étudiées. La version retenue prévoit son déplacement à l'angle du chemin de Chandieu dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Un bilan concernant ces changements sera effectué afin d'évaluer la nécessité d'un aménagement complémentaire pour préserver la qualité du lieu.

#### 4. Conclusion

Fondée sur ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

*Le Conseil communal de Lausanne,*

vu le rapport-préavis N° 2011/38 de la Municipalité, du 13 juillet 2011;

ouï le rapport de la Commission nommée pour examiner cette affaire;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver la réponse à la motion de M. Ulrich Doepper – « Des vues sur nos poubelles ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : *Daniel Brélaz*

Le secrétaire : *Christian Zutter*

#### Rapport

Membres de la commission : M<sup>mes</sup> et MM. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), rapporteur, Valéry Beaud (Les Verts), Jean-Luc Chollet (UDC), Anne-Françoise Decollogny (Soc.), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Philippe Mivelaz (Soc.), Roland Ostermann (Les Verts), Jacques Pernet (PLR), Diane Wild (PLR)

Municipalité : M. Olivier Français, municipal, Travaux

#### **Rapport photocopié de M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), rapporteur :**

La commission s'est réunie le 24 octobre 2011 à 13h30, à la Direction des travaux, (Port-Franc 18) pour une séance d'une heure.

Elle était composée de M<sup>mes</sup> Anne-Françoise Decollogny (PS), Diane Wild (PLR) et de MM. Valéry Beaud, (Les Verts), Jean-Luc Chollet (UDC), Jean-Daniel Henchoz (PLR), Philippe Mivelaz (PS), Roland Ostermann (Les Verts), Jacques Pernet (PLR) et Francisco Ruiz Vázquez, (rapporteur). M. Julien Sansonnens était absent.

La Municipalité était représentée par M. Olivier Français, conseiller municipal directeur des Travaux, accompagné par MM. Patrick Bulliard, chef du Service d'urbanisme, Fadi Kadri, chef du Service de l'assainissement, Marco Ribeiro, architecte-urbaniste et M<sup>me</sup> Martine Decrevel, qui a pris les notes de séance, ce dont nous la remercions.

M. le municipal commence par informer la commission que la demande faite par le motionnaire concernant la possibilité de préserver sur le domaine public des vues émergentes en direction du paysage que l'on a sur cette partie du territoire a été reçue positivement. Il précise par ailleurs qu'il n'y aura pas de densification possible sur cette partie du territoire.

Concernant la déchetterie, le problème n'est pas nouveau : le Service de l'assainissement recherche un site de remplacement. Après consultation des habitants du quartier, le lieu pressenti se situe à l'extrémité de la rue de Chandieu.

Le président de la commission propose aux commissaires de visualiser et fait circuler les photographies de la déchetterie du quartier effectuées par des voisins.

La commission visualise quelques photographies effectuées en fin de journée sur place. Suite à cela, M. le municipal constate et regrette le manque de discipline de la population à placer ses déchets à l'intérieur des containers.

*Discussion générale*

Des commissaires estiment que ces photographies sont évocatrices, mais moins flagrantes que lors du ramassage des objets dits « encombrants ». En effet, les deux tiers des objets pourraient être placés dans des containers adéquats.

Ce phénomène se produit dans d'autres quartiers de la ville, également sous-gare, en dessous du magasin Denner, en direction de la maison de quartier, où un site de ramassage dégénère; il y a également celui de Chailly. Des commissaires notent que la vue est abîmée par les poubelles au pied de la Cathédrale, plus spécifiquement sous le petit jardin en escaliers, et ils se demandent si la Ville a l'intention de faire quelque chose.

M. le municipal déclare que la gestion et l'entretien des déchetteries est du ressort de l'Administration communale mais également du comportement des gens. Il n'est pas judicieux de placer des containers sans « habillage » du site, raison pour laquelle les déchetteries mobiles sont plus appropriées et que tous les mois on récupère des biens des uns et des autres. Par contre, dans certains cas, l'état général dégradé impose leur suppression, car ils deviennent ingérables ; ce fut le cas à la Vuachère où les premières installations ont été supprimées. Les déchetteries fixes sont privilégiées, comme par exemple au carrefour Vuachère-Perraudettaz, au Vallon, à Malley ou à la Pontaise. A Valmont, la population s'y est opposée fortement, elle a donc été retirée. A titre d'information, un passage régulier du service d'assainissement se fait toute l'année sur 28 sites dans la ville.

D'autres commissaires demandent à la Municipalité s'il est prévu d'améliorer l'état de la situation, tout en préservant la perspective vers le lac et en prenant l'engagement du changement.

En guise de réponse, Monsieur le Municipal souhaite que la Commission prenne acte du fait qu'une solution a été trouvée. Les engagements financiers viendront par les voies budgétaires. Ces projets se mettront en œuvre progressivement: préalablement, il y aura une mise à l'enquête, car toute déchetterie qui se met en place sur une partie du territoire doit faire l'objet d'une mise à l'enquête publique. La version retenue prévoit son emplacement à l'angle de la rue Chandieu dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012. La mise à l'enquête est donc imminente.

Les commissaires prennent acte du fait que la motion de M. Doepper est prise en compte.

Une discussion s'engage alors sur le vœu formulé par un commissaire, à savoir que « la réflexion soit étendue à d'autres lieux ». Au final, la demande de vœu est rejetée par 5 voix contre 2 voix pour et 2 abstentions.

Au moment du vote sur le préavis, **l'unanimité de la commission** (9 voix) s'exprime en faveur de son approbation.

Discussion

**M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), rapporteur** : – Ce rapport-préavis répond à la motion de M. Ulrich Doepper intitulé « Des vues sur nos poubelles », en évoquant deux éléments relatifs à l'aménagement de la Ville de Lausanne. D'une part le rapport-préavis met en évidence les stratégies envisagées pour la préservation de la terrasse panoramique située à l'avenue de Jurigoz et d'autre part ce préavis fournit des explications sur l'étude menée par le Service de l'assainissement afin de résoudre la question des déchets dans le secteur de l'avenue de Jurigoz.



La discussion est ouverte.

**M. Jean-Daniel Henchoz (PLR) :** – Oui, en fait je n'ai pas grand-chose à dire, je demande simplement à M. Tétaz de projeter les deux photos que je lui ai remises. (*Projection des photos.*) L'autre s'il vous plaît. Avant et après. C'est tout.

**M. Roland Ostermann (Les Verts) :** – En commission, j'ai déposé le vœu que la réflexion sur la présence inopportune de certains conteneurs soit étendue à d'autres lieux que Jurigoz. Les conteneurs qui sont au premier plan de la vue que l'on a sur la Cathédrale depuis la rue Pierre-Viret ont été évoqués à titre d'exemple. L'Administration a alors déclaré qu'elle avait déjà pris d'elle-même conscience de ce cas particulier auquel elle était en train de remédier. La commission a alors refusé le vœu n'estimant pas nécessaire d'exercer une quelconque pression sur des responsables responsables. A mon avis elle a eu tort, l'exemple cité est une preuve que le vœu est utile. J'ai soulevé le cas de la Cathédrale dans une motion déposée le 23 octobre 2007. On apprend le 24 octobre 2011, en commission, qu'une partie de l'Administration a décelé là un problème. Il a fallu du temps. Il en faudra apparemment encore pour régler le problème, puisqu'aujourd'hui rien n'a encore été fait. Mais les touristes eux ont défilé, contemplé, photographié. Et personnellement, j'ai dû me farcir la Mercerie à chaque pause du Conseil pour aller voir si l'on ne venait pas enfin de déplacer ces poubelles juste avant mon intervention. Fol et vain espoir. Je déplore donc que la commission n'ait pas eu le sens des réalités. Ce soir nous ne pouvons rien faire puisque nous ne votons pas des vœux. C'est dommage car le problème subsiste. J'espère néanmoins que le clou que je plante n'aura pas le temps de trop rouiller.

**M. Jean-Luc Chollet (UDC) :** – Je n'ai pas de doute que nous allons nous entendre très rapidement sur les conclusions de ce préavis. Cependant, ce qui nous est dit aujourd'hui se reproduit dans tous les quartiers de notre ville. Trois constatations, mais il y en a certainement bien d'autres, tout d'abord l'indiscipline de certains. Cela est récurrent, je pense que sans se donner beaucoup de peine et faire preuve de beaucoup d'imagination hélas, on continuera de déplorer cette indiscipline. L'autre remarque, c'est l'extrême complexité dans une zone très urbanisée à trouver des emplacements pour faire des dépôts de containers et des points de collecte. Chacun aimerait avoir un point de collecte dans son quartier mais pas sous ses fenêtres. Et puis finalement le mépris, parce que je crois qu'il faut le dire, il faut utiliser ce mot, le mépris affiché en acte à l'égard du personnel de la voirie qui lui, jour après jour, doit ramasser ces déchets qui sont dans un désordre, ce qui n'a rien de joyeux, et je crois que nous pourrions manifester un tout petit peu plus de respect pour cette catégorie du personnel communal qui jour après jour est affecté à ces tâches. Voilà, pour le reste je vous engage à accepter les conclusions du préavis.

**M. Olivier Français, municipal, Travaux :** – A propos de l'intervention de M. Ostermann, il est vrai que les choses sont très très longues. D'abord il faut trouver la solution. On cherchait la solution et puis on espérait la trouver rapidement. Après il faut mettre à l'enquête, après il faut traiter les oppositions et puis après il faut avoir les moyens financiers. On vous confirmera par écrit, avec ma collègue M<sup>me</sup> Germond, car je crois que c'est en fin de procédure, j'ose espérer qu'en 2012 on ait la finalité de ce projet pour entreprendre la modification, bien méritée dans ce quartier.

La discussion est close.

**M. Francisco Ruiz Vazquez (Soc.), rapporteur :** – Au moment du vote du présent préavis, l'unanimité de la commission, 9 voix, s'exprime en faveur de son approbation.

**Le président :** – Voilà merci, vous avez entendu le rapporteur de la commission, donc qui a accepté unanimement les conclusions. Les membres du Conseil qui acceptent également les conclusions sont priés de le faire voir par un lever de main. Avis contraires ? Abstentions ? **A l'unanimité vous avez accepté cette conclusion.** Je vous en remercie. Merci à M. le rapporteur.

**Le Conseil communal de Lausanne**

- vu le rapport-préavis N° 2011/38 de la Municipalité, du 13 juillet 2011 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

*décide :*

d'approuver la réponse à la motion de M. Ulrich Doepper – « Des vues sur nos poubelles ».

La séance est levée à 22 h 30.

Rédaction et mise en page : *Frédéric Tétaz, secrétaire du Conseil*

Abonnements :

Bureau des huissiers  
Place de la Palud  
Case postale  
1002 Lausanne  
021 315 22 16